NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

87 Nº 3 1965

Constitution dogmatique sur l'Église (chap. IV à VIII). Texte latin et traduction française

ACTES DU CONCILE

p. 272 - 315

https://www.nrt.be/it/articoli/constitution-dogmatique-sur-l-eglise-chap-iv-a-viii-texte-latin-et-traduction-francaise-1520

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

CONSTITUTIO DOGMATICA DE ECCLESIA

(continuatur)

Caput IV

DE LAICIS

30. Sancta Synodus, muneribus Hierarchiae declaratis, libenter animum advertit statui illorum Christifidelium qui laici nuncupantur. Quodsi omnia quae de Populo Dei dicta sunt, ad laicos, religiosos et clericos aequaliter diriguntur, laicis tamen, viris et mulieribus, ratione condicionis et missionis, quaedam particulariter pertinent, quorum fundamenta ob specialia rerum adiuncta nostri temporis magis expendenda sunt. Pastores enim sacri probe norunt quantum laici ad bonum totius Ecclesiae conferant. Sciunt enim Pastores se a Christo non esse institutos, ut totam missionem salvificam Ecclesiae versus mundum in se solos suscipiant, sed praeclarum munus suum esse ita pascere fideles eorumque ministrationes et charismata ita recognoscere, ut cuncti suo modo ad commune opus unanimiter cooperentur. Oportet enim, ut omnes « veritatem facientes in caritate, crescamus in Illo per omnia, qui est caput Christus : ex quo totum corpus compactum et connexum per omnem iuncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscuiusque membri, augmentum corporis facit in aedificationem sui in caritate » (*Eph* 4, 15-16).

31. Nomine laicorum hic intelleguntur omnes christifideles praeter membra ordinis sacri et status religiosi in Ecclesia sanciti, christifideles scilicet qui, utpote baptismate Christo concorporati, in Populum Dei constituti, et de munere Christi sacerdotali, prophetico et regali suo modo participes facti, pro parte sua missionem totius populi christiani in Ecclesia et in mundo exercent.

Laicis indoles saecularis propria et peculiaris est. Membra enim ordinis sacri, quamquam aliquando in saecularibus versari possunt, etiam saecularem professionem exercendo, ratione suae particularis vocationis praecipue et ex professo ad sacrum ministerium ordinantur, dum religiosi suo statu praeclarum et eximium testimonium reddunt, mundum transfigurari Deoque offerri non posse sine spiritu beatitudinum. Laicorum est, ex vocatione propria, res temporales gerendo et secundum Deum ordinando, regnum Dei quaerere. In saeculo vivunt, scilicet in omnibus et singulis mundi officiis et operibus et in ordinariis vitae familiaris et socialis condicionibus, quibus eorum existentia quasi contexitur. Ibi a Deo vocantur, ut suum proprium munus exercendo, spiritu evangelico ducti, fermenti instar ad mundi sanctificationem velut ab intra conferant, sicque praeprimis testimonio vitae suae, fide, spe et caritate fulgentes, Christum aliis manifestent. Ad illos ergo peculiari modo spectat res temporales omnes, quibus arcte coniunguntur, ita illuminare et ordinare, ut secundum Christum iugiter fiant et crescant et sint in laudem Creatoris et Redemptoris.

32. Ecclesia sancta, ex divina institutione, mira varietate ordinatur et regitur. « Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent : ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra » (*Rom* 12, 4-5).

CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR L'EGLISE

(suite)

Chapitre IV — DES LAICS

30. [*Introduction*] Le saint Concile ayant précisé les fonctions de la hiérarchie, se plaît à tourner sa pensée vers la condition de ces chrétiens qui portent le nom de laïcs. Si, en effet, tout ce qui a été dit du peuple de Dieu concerne à titre égal laïcs, religieux et clercs, cependant aux laïcs, hommes et femmes, en raison de leur condition et de leur mission, reviennent en particulier un certain nombre de choses dont les circonstances spéciales à notre temps obligent à étudier de plus près les fondements. Les pasteurs sacrés savent bien l'importance de la contribution des laïcs au bien de l'Eglise entière. Ils savent qu'ils n'ont pas été eux-mêmes institués par le Christ pour assumer à eux seuls tout l'ensemble de la mission salutaire de l'Eglise à l'égard du monde, leur tâche magnifique consistant à comprendre leur mission de pasteurs à l'égard des fidèles *et à reconnaître les ministères et les grâces propres à ceux-ci, de telle sorte* que tout le monde à sa façon et dans l'unité apporte son concours à l'œuvre commune. « Il faut, en effet, que tous, par la pratique d'une charité sincère, nous grandissions de toutes manières vers Celui qui est la tête, le Christ dont le corps tout entier, grâce à tous les ligaments qui le desservent, tire cohésion et unité et, par l'activité assignée à chacun de ses organes, opère sa propre croissance pour s'édifier lui-même dans la charité » (*Eph* 4, 15-16).

31. [*Acception du mot « laïc »*] Sous le nom de laïcs, on entend ici l'ensemble des chrétiens qui ne sont pas membres de l'ordre sacré et n'ont pas reçu, dans l'Eglise, le statut du religieux, c'est-à-dire les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Eglise et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien.

Le caractère séculier est le caractère propre et particulier des laïcs. En effet, même si parfois ils peuvent se trouver engagés dans les choses du siècle, même en exerçant une profession séculière, les membres de l'ordre sacré restent, en raison de leur vocation particulière, principalement et expressément ordonnés au ministère sacré ; les religieux, de leur côté, en vertu de leur état, attestent d'une manière éclatante que le monde ne peut se transfigurer et être offert à Dieu en dehors de l'esprit des Béatitudes. La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu. Ils vivent au milieu du siècle, c'est-à-dire engagés dans tous les divers devoirs et ouvrages du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale dont leur existence est comme tissée. A cette place, ils sont appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment, en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique, et pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie, rayonnant de foi, d'espérance et de charité. C'est à eux qu'il revient, d'une manière particulière, d'éclairer et d'orienter toutes les réalités temporelles auxquelles ils sont étroitement unis, de telle sorte qu'elles se fassent et prospèrent constamment selon le Christ et soient à la gloire du Créateur et Rédempteur.

32. [*La dignité des laïcs, membres du peuple de Dieu*] L'Eglise sainte, de par l'institution divine, est organisée et dirigée suivant une variété merveilleuse. « Car, de même qu'en un seul corps nous avons plusieurs membres et que tous les membres n'ont pas tous même fonction, ainsi, à plusieurs, nous sommes un

Unus est ergo Populus Dei electus : « unus Dominus, una fides, unum baptisma » (*Eph* 4, 5) ; communis dignitas membrorum ex eorum in Christo regeneratione, communis filiorum gratia, communis ad perfectionem vocatio, una salus, una spes indivisaque caritas. Nulla igitur in Christo et in Ecclesia inaequalitas, spectata stirpe vel natione, condicione sociali vel sexu, quia « non est Iudaeus neque Graecus : non est servus neque liber : non est masculus neque femina. Omnes enim vos "unus" estis in Christo Iesu » (*Gal* 3, 28 gr. ; cfr *Col* 3, 11).

Si igitur in Ecclesia non omnes eadem via incedunt, omnes tamen ad sanctitatem vocantur et coaequalem sortiti sunt fidem in iustitia Dei (cfr *2 Pt* 1, 1). Etsi quidam ex voluntate Christi ut doctores, mysteriorum dispensatores et pastores pro aliis constituuntur, vera tamen inter omnes viget aequalitas quoad dignitatem et actionem cunctis fidelibus communem circa aedificationem Corporis Christi. Distinctio enim quam Dominus posuit inter sacros ministros et reliquum Populum Dei, secumfert coniunctionem, cum Pastores et alii fideles inter se communi necessitudine devinciantur ; Ecclesiae Pastores, exemplum Domini secuti, sibi invicem aliisque fidelibus ministrent, hi autem alacriter Pastoribus et doctoribus sociam operam praestent. Sic in varietate omnes testimonium perhibent de mirabili unitate in Corpore Christi : ipsa enim diversitas gratiarum, ministrationum et operationum filios Dei in unum colligit, quia « haec omnia operatur unus atque idem Spiritus » (*1 Co* 12, 11).

Laici igitur sicut ex divina dignatione fratrem habent Christum, qui cum sit Dominus omnium, venit tamen non ministrari sed ministrare (cfr *Mt* 20, 28), ita etiam fratres habent eos, qui in sacro ministerio positi, auctoritate Christi docendo et sanctificando et regendo familiam Dei ita pascunt, ut mandatum novum caritatis ab omnibus impleatur. Quocirca pulcherrime dicit S. Augustinus : « Ubi me terret, quod vobis sum, ibi me consolatur quod vobiscum sum. Vobis enim sum episcopus, vobiscum sum christianus. Illud est nomen officii, hoc gratiae ; illud periculi est, hoc salutis [1] ».

33. Laici in Populo Dei congregati et in uno Corpore Christi sub uno capite constituti, quicumque sunt, vocantur, ut tamquam viva membra ad Ecclesiae incrementum eiusque iugem sanctificationem vires suas omnes, beneficio Creatoris et gratia Redemptoris acceptas, conferant.

Apostolatus autem laicorum est participatio ipsius salvificae missionis Ecclesiae, ad quem apostolatum omnes ab ipso Domino per baptismum et confirmationem deputantur. Sacramentis autem, praesertim sacra Eucharistia, communicatur et alitur illa caritas erga Deum et homines, quae anima est totius apostolatus. Laici autem speciatim ad hoc vocantur, ut praesentem et actuosam reddant Ecclesiam in eis locis et rerum adiunctis, ubi ipsa nonnisi per eos sal terrae evadere potest [2]. Sic omnis laicus, ex ipsis donis sibi collatis, testis simul et vivum instrumentum missionis ipsius Ecclesiae exsistit « secundum mensuram donationis Christi » (*Eph* 4, 7).

Praeter hunc apostolatum, qui ad omnes omnino christifideles spectat, laici insuper diversis modis ad cooperationem magis immediatam cum apostolatu Hierarchiae vocari possunt [3], ad modum illorum virorum ac mulierum, qui Paulum

---

1. S. Augustinus, *Serm.* 340, 1 : *PL* 38, 1483.
2. Cfr Pius XI, Litt. Encycl. *Quadragesimo anno,* 15 maii 1931 : *AAS* 23 (1931) p. 221 s. Pius XII, Alloc. *De quelle consolation,* 14 oct. 1951 : *AAS* 43 (1951) p. 790 s.
3. Cfr Pius XII, Alloc. *Six ans se sont écoulés,* 5 oct. 1957 : *AAS* 49 (1957) p. 927. De « mandato » et missione canonica, cfr Decretum *De Apostolatu laicorum,* cap. IV, n. 16, cum notis 12 et 15.

seul corps dans le Christ, étant chacun, pour sa part, membres les uns des autres » (*Rm* 12, 4-5).

Il n'y a donc qu'un peuple de Dieu choisi par lui : « Il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un baptême » (*Eph* 4, 5). Commune est la dignité des membres du fait de leur régénération dans le Christ ; commune la grâce d'adoption filiale ; commune la vocation à la perfection ; il n'y a qu'un salut, une espérance, une charité indivisible. Il n'y a donc, dans le Christ et dans l'Eglise, aucune inégalité qui viendrait de la race ou de la nation, de la condition sociale ou du sexe, car « il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme, vous n'êtes tous qu'« un » dans le Christ Jésus » (*Ga* 3, 28 gr. ; cfr *Col* 3, 11). Si donc, dans l'Eglise, tous ne marchent pas par le même chemin, tous, cependant, sont appelés à la sainteté et ont reçu une foi qui les rend égaux dans la justice du Christ (cfr *2 Pi* 1, 1). Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre eux une véritable égalité. Car la différence même que le Seigneur a mise entre les ministres sacrés et le reste du peuple de Dieu comporte en soi union, étant donné que les pasteurs et les autres fidèles se trouvent liés les uns aux autres par une communauté de rapports, les pasteurs de l'Eglise qui suivent l'exemple du Seigneur étant au service les uns des autres et au service des autres fidèles, lesquels apportent, de leur côté, aux pasteurs et aux docteurs, le concours joyeux de leur aide. Ainsi, dans la diversité même, tous rendent témoignage de l'admirable unité qui règne dans le Corps du Christ : en effet, la diversité même des grâces, des ministères et des opérations contribue à lier les fils de Dieu en un tout. Car « tout cela c'est l'œuvre d'un seul et même Esprit » (*1 Co* 12, 11).

Ainsi donc, tout comme, par la bienveillance de Dieu, ils ont pour frère le Christ, venu non pour être servi mais pour servir (cfr *Mt* 20, 28), alors qu'il est le Maître de tout, ainsi les laïcs ont aussi pour frères ceux qui, appliqués au ministère sacré, font près de la famille de Dieu office de pasteurs, enseignant, sanctifiant, dirigeant par l'autorité du Christ pour que le commandement nouveau de la charité soit accompli par tous. Saint Augustin dit à ce sujet ces très belles paroles : « D'être là pour vous me remplit de terreur ; mais d'être avec vous me rassure. Car pour vous je suis évêque, avec vous je suis chrétien. Cela exprime un devoir, ceci une grâce ; cela évoque un péril, ceci le salut[1]. »

33. [*La vie par rapport au salut et à l'apostolat*] Les laïcs, réunis dans le peuple de Dieu et constituant un seul Corps du Christ sous un seul chef, sont appelés, quels qu'ils soient, à coopérer comme des membres vivants au progrès de l'Eglise et à sa sanctification permanente en y appliquant toutes les forces qu'ils ont reçues du bienfait du Créateur et de la grâce du Rédempteur.

L'apostolat des laïcs est une participation à la mission salutaire elle-même de l'Eglise : à cet apostolat, tous sont appelés par le Seigneur lui-même, en vertu du baptême et de la confirmation. Les sacrements, surtout la sainte eucharistie, communiquent et entretiennent cette charité envers Dieu et les hommes qui est l'âme de tout l'apostolat. Les laïcs sont appelés tout spécialement à assurer la présence et l'action de l'Eglise dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre[2]. Ainsi, tout laïc, en vertu des dons qui lui ont été faits, constitue un témoin et en même temps un instrument vivant de la mission de l'Eglise elle-même, « à la mesure du don du Christ » (*Eph* 4, 7).

Outre cet apostolat, qui concerne tous les chrétiens, les laïcs peuvent, en outre, de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement avec l'apostolat hiérarchique[3], à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des

apostolum in Evangelio adiuvabant, multum in Domino laborantes (cfr *Ph* 4, 3 ; *Rom* 16, 3 ss). Praeterea aptitudine gaudent, ut ad quaedam munera ecclesiastica, ad finem spiritualem exercenda, ab Hierarchia adsumantur.

Omnibus igitur laicis onus praeclarum incumbit adlaborandi, ut divinum salutis propositum ad universos homines omnium temporum et ubique terrarum magis magisque pertingat. Via proinde eisdem undequaque pateat, ut pro suis viribus temporumque necessitatibus opus salutare Ecclesiae naviter et ipsi participent.

34. Supremus et aeternus Sacerdos Christus Iesus, cum etiam per laicos suum testimonium suumque servitium continuare velit, eos suo Spiritu vivificat indesinenterque impellit ad omne opus bonum et perfectum.

Illis enim, quos vitae et missioni suae intime coniungit, etiam sui muneris sacerdotalis partem tribuit ad cultum spiritualem exercendum, ut glorificetur Deus et salventur homines. Qua de causa laici, utpote Christo dicati et Spiritu Sancto uncti, mirabiliter vocantur et instruuntur, ut uberiores semper fructus Spiritus in ipsis producantur. Omnia enim eorum opera, preces et incepta apostolica, conversatio coniugalis et familiaris, labor quotidianus, animi corporisque relaxatio, si in Spiritu peragantur, imo molestiae vitae si patienter sustineantur, fiunt spirituales hostiae, acceptabiles Deo per Iesum Christum (cfr *1 Pt* 2, 5), quae in Eucharistiae celebratione, cum dominici corporis oblatione, Patri piissime offeruntur. Sic et laici, qua adoratores ubique sancte agentes, ipsum mundum Deo consecrant.

35. Christus, Propheta magnus, qui et testimonio vitae et verbi virtute Regnum proclamavit Patris, usque ad plenam manifestationem gloriae suum munus propheticum adimplet, non solum per Hierarchiam, quae nomine et potestate Eius docet, sed etiam per laicos, quos ideo et testes constituit et sensu fidei et gratia verbi instruit (cfr *Act* 2, 17-18 ; *Ap* 19, 10), ut virtus Evangelii in vita quotidiana, familiari et sociali eluceat. Ipsi se praebent ut filios repromissionis, si fortes in fide et spe praesens momentum redimunt (cfr *Eph* 5, 16 ; *Col* 4, 5) et futuram gloriam per patientiam exspectant (cfr *Rom* 8, 25). Hanc autem spem non in animi interioritate abscondant, sed conversione continua et colluctatione « adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae » (*Eph* 6, 12) etiam per vitae saecularis structuras exprimant.

Sicut sacramenta Novae Legis, quibus vita et apostolatus fidelium alitur, coelum novum et terram novam (cfr *Ap* 21, 1) praefigurant, ita laici evadunt validi praecones fidei sperandarum rerum (cfr *Hb* 11, 1), si cum vita ex fide professionem fidei inhaesitanter coniungunt. Haec evangelizatio, nuntium Christi scilicet et testimonio vitae et verbo prolatum, notam quamdam specificam et peculiarem efficacitatem acquirit ex hoc, quod in communibus condicionibus saeculi completur.

Quo in munere magni pretii apparet ille status vitae, qui speciali sacramento sanctificatur, scilicet vita matrimonialis et familiaris. Ibi exercitium et schola praeclara apostolatus laicorum habetur, ubi religio christiana totam vitae institutionem pervadit et in dies magis transformat. Ibi coniuges propriam habent vocationem, ut sibi invicem et filiis sint testes fidei et amoris Christi. Familia christiana tum praesentes virtutes Regni Dei tum spem vitae beatae alta voce proclamat. Ita exemplo et testimonio suo arguit mundum de peccato et eos qui veritatem quaerunt illuminat.

auxiliaires de l'apôtre Paul dans l'Evangile, et, dans le Seigneur, dépensaient un grand labeur (cfr *Ph* 4, 3 ; *Rm* 16, 3, s.). En outre, ils ont en eux une aptitude à être assumés par la hiérarchie en vue de certaines fonctions ecclésiastiques à but spirituel.

A tous les laïcs, par conséquent, incombe la noble charge de travailler à ce que le dessein divin de salut parvienne de plus en plus à tous les hommes de tous les temps et de toute la terre. La voie doit donc leur être ouverte de toutes parts pour que, selon leurs forces et selon les nécessités des temps, ils puissent activement participer, eux aussi, à l'œuvre de salut qui est celle de l'Eglise.

34. [*Participation des laïcs au sacerdoce commun et au culte*] Voulant poursuivre également, par le moyen des laïcs, son témoignage et son service, le Christ Jésus, Prêtre suprême et éternel, leur apporte la vie par son Esprit, et les pousse inlassablement à réaliser tout bien et toute perfection.

A ceux qu'il s'unit intimement dans sa vie et dans sa mission, il accorde, en outre, une part dans sa charge sacerdotale pour l'exercice du culte spirituel en vue de la glorification de Dieu et du salut des hommes. C'est pourquoi les laïcs, en vertu de leur consécration au Christ et de l'onction de l'Esprit Saint, reçoivent la vocation admirable et les moyens qui permettent à l'Esprit de produire en eux des fruits toujours plus abondants. En effet, toutes leurs activités, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détentes d'esprit et de corps, si elles sont vécues dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient « offrandes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ » (*1 Pi* 2, 5) et, dans la célébration eucharistique, rejoint l'oblation du Corps du Seigneur pour être offert en toute piété au Père. C'est ainsi que les laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même, rendant partout à Dieu dans la sainteté de leur vie un culte d'adoration.

35. [*Participation des laïcs à la fonction prophétique du Christ et au témoignage*] Le Christ, grand prophète, qui proclame par le témoignage de sa vie et la vertu de sa parole le royaume du Père, accomplit sa fonction prophétique jusqu'à la pleine manifestation de la gloire, non seulement par la hiérarchie qui enseigne en son nom et avec son pouvoir, mais même par les laïcs dont il fait pour cela également des témoins en les pourvoyant du sens de la foi et de la grâce de la parole (cfr *Ac* 2, 17-18 ; *Ap* 19, 10) afin que brille dans la vie quotidienne, familiale et sociale, la vertu de l'Evangile. Ils se présentent comme les fils de la promesse, lorsque, fermes dans la foi et dans l'espérance, ils mettent à profit le moment présent (cfr *Eph* 5, 16 ; *Col* 4, 5), et attendent avec constance la gloire à venir (cfr *Rm* 8, 25). Cette espérance, ils ne doivent pas la cacher dans le secret de leur cœur, mais l'exprimer aussi à travers les structures de la vie du siècle par un effort continu de conversion, en luttant « contre les souverains de ce monde des ténèbres, contre les esprits du mal » (*Eph* 6, 12).

Tout comme les sacrements de la loi nouvelle où s'alimentent la vie et l'apostolat des fidèles préfigurent le ciel nouveau et la nouvelle terre (cfr *Ap* 21, 1), ainsi les laïcs deviennent les hérauts puissants de la foi en ce qu'on espère (cfr *Hb* 11, 1) quand ils unissent, sans hésitation, à une vie animée par la foi la profession de cette même foi. Cette action évangélisatrice, c'est-à-dire cette annonce du Christ faite et par le témoignage de la vie et par la parole, prend un caractère spécifique et une particulière efficacité du fait qu'elle s'accomplit dans les conditions communes du siècle.

Dans cet ordre de fonctions apparaît la haute valeur de cet état de vie que sanctifie un sacrement spécial, à savoir la vie du mariage et de la famille. Le terrain d'exercice et l'école par excellence de l'apostolat des laïcs se trouvent là, dans la famille où la religion chrétienne pénètre toute l'organisation de la

Proinde laici, etiam quando curis temporalibus occupantur, pretiosam actionem ad evangelizandum mundum exercere possunt et debent. Quodsi quidam eorum, deficientibus sacris ministris, vel iisdem in regimine persecutionis impeditis, quaedam officia sacra pro facultate supplent ; et si plures quidem ex eis totas vires suas in opere apostolico impendunt : universos tamen oportet ad dilatationem et incrementum Regni Christi in mundo cooperari. Quapropter laici sollerter in profundiorem cognitionem veritatis revelatae incumbant, et instanter a Deo sapientiae donum impetrent.

36. Christus, factus oboediens usque ad mortem et propter hoc a Patre exaltatus (cfr *Ph* 2, 8-9), in gloriam regni sui intravit ; Cui omnia subiiciuntur, donec Ipse se cunctaque creata Patri subiiciat, ut sit Deus omnia in omnibus (cfr *1 Co* 15, 27-28). Quam potestatem discipulis communicavit, ut et illi in regali libertate constituantur et sui abnegatione vitaque sancta regnum peccati in seipsis devincant (cfr *Rom* 6, 12), immo ut Christo etiam in aliis servientes, fratres suos ad Regem, cui servire regnare est, humilitate et patientia perducant. Dominus enim regnum suum etiam per laicos fideles dilatare cupit, regnum scilicet veritatis et vitae, regnum sanctitatis et gratiae, regnum iustitiae, amoris et pacis[4] ; in quo regno ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis in libertatem gloriae filiorum Dei (cfr *Rom* 8, 21). Magna sane promissio, magnumque mandatum discipulis datur : « Omnia enim vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei » (*1 Co* 3, 23).

Fideles igitur totius creaturae intimam naturam, valorem et ordinationem in laudem Dei agnoscere, et per opera etiam saecularia se invicem ad sanctiorem vitam adiuvare debent, ita ut mundus spiritu Christi imbuatur atque in iustitia, caritate et pace finem suum efficacius attingat. In quo officio universaliter adimplendo laici praecipuum locum obtinent. Sua igitur in profanis disciplinis competentia suaque activitate, gratia Christi intrinsecus elevata, valide conferant operam, ut bona creata secundum Creatoris ordinationem Eiusque Verbi illuminationem humano labore, arte technica, civilique cultura ad utilitatem omnium prorsus hominum excolantur, aptiusque inter illos distribuantur, et suo modo ad universalem progressum in humana et christiana libertate conducant. Ita Christus per Ecclesiae membra totam societatem humanam suo salutari lumine magis magisque illuminabit.

Laici praeterea, collatis quoque viribus, instituta et condiciones mundi, si qua mores ad peccatum incitant, ita sanent, ut haec omnia ad iustitiae normas conformentur et virtutum exercitio potius faveant quam obsint. Ita agendo culturam operaque humana valore morali imbuent. Hoc modo simul ager mundi melius pro semine verbi divini paratur, et Ecclesiae latius patent portae, quibus praeconium pacis in mundum introeat.

---

4. Ex *Praefatione* festi Christi Regis.

vie et la transforme chaque jour davantage. Là, les époux trouvent leur vocation propre : être l'un pour l'autre et pour leurs enfants témoins de la foi et de l'amour du Christ. La famille chrétienne proclame hautement à la fois les vertus du royaume de Dieu et l'espoir de la vie bienheureuse. Ainsi, par son exemple et par son témoignage, elle est la condamnation du monde pécheur et la lumière pour ceux qui cherchent la vérité.

Par conséquent, les laïcs peuvent et doivent, même à travers leurs occupations et leurs soucis temporels, exercer pour l'évangélisation du monde une action précieuse. Certains d'entre eux, suivant leurs moyens, apportent, à défaut de ministres sacrés, ou quand ceux-ci sont réduits à l'impuissance par un régime de persécutions, un concours de suppléance pour certains offices sacrés ; d'autres, plus nombreux, se dépensent de toutes leurs forces dans l'action apostolique, mais, à tous, le devoir s'impose de coopérer à l'extension et au progrès du règne du Christ dans le monde. C'est pourquoi les laïcs doivent chercher à connaître toujours plus profondément la vérité révélée, et demander instamment à Dieu le don de sagesse.

36. [*Participation des laïcs au service royal*] Le Christ s'étant fait obéissant jusqu'à la mort et pour cela même ayant été exalté par le Père (cfr *Ph* 2, 8-9), est entré dans la gloire de son royaume ; à lui, tout est soumis, en attendant que lui-même se soumette à son Père avec toute la création, afin que Dieu soit tout en tous (cfr *1 Co* 15, 27-28). Ce pouvoir, il l'a communiqué à ses disciples pour qu'ils soient eux aussi établis dans la liberté royale, pour qu'ils arrachent au péché son empire en eux-mêmes par leur abnégation et la sainteté de leur vie (cfr *Rm* 6, 12), bien mieux, pour que servant le Christ également dans les autres, ils puissent, dans l'humilité et la patience, conduire leurs frères jusqu'au Roi dont les serviteurs sont eux-mêmes des rois. En effet, le Seigneur désire étendre son règne également par le concours des fidèles laïcs ; son règne qui est : règne de vérité et de vie, règne de sainteté et de grâce, règne de justice, d'amour et de paix[4], règne où la création elle-même sera affranchie de l'esclavage de la corruption pour connaître la liberté glorieuse des fils de Dieu (cfr *Rm* 8, 21). Grande vraiment est la promesse, grand le commandement donné aux disciples : « Tout est à vous, mais vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu » (*1 Co* 3, 23).

Les fidèles doivent donc reconnaître la nature profonde de toute la création, sa valeur et sa finalité qui est la gloire de Dieu ; ils doivent, à travers les travaux du siècle, s'aider en vue d'une vie plus sainte afin que le monde s'imprègne de l'Esprit du Christ et, dans la justice, la charité et la paix, atteigne plus efficacement sa fin. Dans l'accomplissement universel de ce devoir, les laïcs ont la première place. Par leur compétence dans les disciplines profanes et par leurs activités que la grâce du Christ élève au-dedans, qu'ils s'appliquent de toutes leurs forces à obtenir que les valeurs de la création soient cultivées dans l'intérêt d'absolument tous les hommes, selon les fins du Créateur et la lumière de son Verbe, grâce au travail de l'homme, à la technique et à la culture, à obtenir aussi que ces biens soient mieux distribués entre les hommes et acheminent selon leur nature à un progrès universel dans la liberté humaine et chrétienne. Le Christ ainsi, à travers les membres de l'Eglise, éclairera la société humaine tout entière et de plus en plus, de sa lumière qui sauve.

Que les laïcs, en outre, unissent leurs forces pour apporter aux institutions et aux conditions de vie dans le monde, quand elles provoquent au péché, les assainissements convenables pour qu'elles deviennent toutes conformes aux règles de la justice et favorisent l'exercice des vertus au lieu d'y faire obstacle. En agissant ainsi, ils imprégneront de valeur morale la culture et les œuvres humaines. Par là aussi le champ du monde se trouve mieux préparé pour ac-

Propter ipsam oeconomiam salutis, fideles discant sedulo distinguere inter iura et officia quae eis incumbunt, quatenus Ecclesiae aggregantur, et ea quae eis competunt, ut sunt humanae societatis membra. Utraque inter se harmonice consociare satagent, memores se, in quavis re temporali, Christiana conscientia duci debere, cum nulla humana activitas, ne in rebus temporalibus quidem, Dei imperio subtrahi possit. Nostro autem tempore maxime oportet ut distinctio haec simul et harmonia quam clarissime in modo agendi fidelium elucescant, ut missio Ecclesiae particularibus mundi hodierni condicionibus plenius respondere valeat. Sicut enim agnoscendum est terrenam civitatem, saecularibus curis iure addictam propriis regi principiis, ita infausta doctrina, quae societatem, nulla habita religionis ratione, exstruere contendit et libertatem religiosam civium impugnat et eruit, merito reiicitur [5].

37. Laici, sicut omnes christifideles, ius habent ex spiritualibus Ecclesiae bonis, verbi Dei praesertim et sacramentorum adiumenta a sacris pastoribus abundanter accipiendi [6], hisque necessitates et optata sua ea libertate et fiducia, quae filios Dei et fratres in Christo decet, patefaciant. Pro scientia, competentia et praestantia quibus pollent, facultatem, immo aliquando et officium habent suam sententiam de iis quae bonum Ecclesiae respiciunt declarandi [7]. Hoc fiat, si casus ferat, per instituta ad hoc ab Ecclesia stabilita, et semper in veracitate, fortitudine et prudentia, cum reverentia et caritate erga illos, qui ratione sacri sui muneris personam Christi gerunt.

Laici, sicut omnes christifideles, illa quae sacri Pastores, utpote Christum repraesentantes, tamquam magistri et rectores in Ecclesia statuunt, christiana oboedientia prompte amplectantur, Christi exemplum secuti, qui, sua oboedientia usque ad mortem, beatam libertatis filiorum Dei viam omnibus hominibus aperuit. Neque omittant precibus suis Praepositos suos Deo commendare, quippe qui *pervigilant quasi rationem pro animabus nostris reddituri, ut cum gaudio hoc* faciant et non gementes (cfr *Hb* 13, 17).

Sacri vero Pastores laicorum dignitatem et responsabilitatem in Ecclesia agnoscant et promoveant ; libenter eorum prudenti consilio utantur, cum confidentia eis in servitium Ecclesiae officia committant et eis agendi libertatem et spatium relinquant, immo animum eis addant, ut etiam sua sponte opera aggrediantur. Paterno cum amore coepta, vota et desideria a laicis proposita attente in Christo considerent [8]. Iustam autem libertatem, quae omnibus in civitate terrestri competit, Pastores observanter agnoscent.

Ex hoc familiari commercio inter Laicos et Pastores permulta bona Ecclesiae exspectanda sunt : ita enim in laicis roboratur propriae responsabilitatis sensus, fovetur alacritas, et facilius laicorum vires Pastorum operi associantur. Hi *vero, laicorum experientia adiuti, tam in rebus spiritualibus quam in temporalibus*, distinctius et aptius iudicare valent, ita ut tota Ecclesia, ab omnibus membris suis roborata, suam pro mundi vita missionem efficacius compleat.

---

5. Cfr Leo XIII, Epist. Encycl. *Immortale Dei*, 1 nov. 1885 : *ASS* 18 (1885) p. 166 ss. Idem, Litt. Encycl. *Sapientiae christianae*, 10 ian. 1890 : *ASS* 22 (1889-90) p. 397 ss. Pius XII, Alloc. *Alla vostra filiale*, 23 mart. 1958 : *AAS* 50 (1958) p. 220 : « la legittima sana laicità dello Stato ».
6. *Cod. Iur. Can.*, can. 682.
7. Cfr Pius XII, Alloc. *De quelle consolation*, l. c., p. 789 : « Dans les batailles décisives, c'est parfois du front que partent les plus heureuses initiatives... ». Idem, Alloc. *L'importance de la presse catholique*, 17 febr. 1950 : *AAS* 42 (1950) p. 256.
8. Cfr *1 Th* 5, 19 et *1 Io* 4, 1.

cueillir la semence de la parole de Dieu, et les portes par lesquelles le message de paix entre dans le monde s'ouvrent plus largement à l'Eglise.

Conformément à l'économie elle-même du salut, les fidèles doivent apprendre à distinguer avec soin entre les droits et les devoirs qui leur incombent en tant que membres de l'Eglise et ceux qui leur reviennent comme membres de la société humaine, qu'ils s'efforcent d'accorder les uns et les autres entre eux harmonieusement, se souvenant que la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, car aucune activité humaine, fût-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu. Aux temps où nous sommes, il est extrêmement nécessaire que, dans la façon d'agir des fidèles, brillent à la fois clairement et cette distinction et cette harmonie pour que la mission de l'Eglise puisse répondre pleinement aux conditions particulières du monde d'aujourd'hui. De même, en effet, qu'il faut reconnaître à la cité terrestre légitimement appliquée aux soucis du siècle, le droit d'être régie par ses propres principes, de même, c'est à juste titre qu'est rejetée la doctrine néfaste qui prétend construire la société sans aucune considération pour la religion et s'attaque à la liberté religieuse des citoyens pour l'éliminer [5].

37. [*Relation à la liturgie*] Comme tous les chrétiens, les laïcs ont le droit de recevoir en abondance des pasteurs sacrés les ressources qui viennent des trésors spirituels de l'Eglise, en particulier les secours de la parole de Dieu et des sacrements [6] ; ils ont le droit de s'ouvrir à ces mêmes pasteurs avec toute la liberté et la confiance qui conviennent à des fils de Dieu et à des frères dans le Christ, de leurs besoins et de leurs vœux. Dans la mesure de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur situation, ils ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Eglise [7]. Cela doit se faire, le cas échéant, par le moyen des institutions que l'Eglise a établies pour cela, et toujours dans la sincérité, le courage et la prudence, avec le respect et la charité qu'on doit à ceux qui, en raison de leurs charges sacrées, tiennent la place du Christ.

Les laïcs, comme tous les fidèles, doivent embrasser, dans la promptitude de l'obéissance chrétienne, ce que les pasteurs sacrés représentant le Christ décident au nom de leur magistère et de leur autorité dans l'Eglise : en cela, c'est l'exemple du Christ qu'ils suivent, lui qui, en obéissant jusqu'à la mort, a ouvert aux hommes la voie bienheureuse de la liberté des fils de Dieu. Qu'ils ne manquent pas de recommander à Dieu, dans la prière, leurs chefs qui veillent sur nos âmes comme devant en rendre compte, afin qu'ils puissent le faire avec joie et non en gémissant (*Hb* 13, 17).

Les pasteurs, de leur côté, doivent reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Eglise ; ayant volontiers recours à la prudence de leurs conseils, leur remettant avec confiance des charges au service de l'Eglise, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre de leur propre mouvement. Qu'ils accordent, avec un amour paternel, attention et considération dans le Christ aux essais, vœux et désirs proposés par les laïcs [8], qu'ils respectent et reconnaissent la juste liberté qui appartient à tous dans la cité terrestre.

De ce commerce familier entre laïcs et pasteurs, il faut attendre pour l'Eglise toutes sortes de biens : par là en effet s'affirme chez les laïcs le sens de leurs responsabilités propres, leur ardeur s'entretient et les forces des laïcs viennent plus facilement s'associer à l'action des pasteurs. Ceux-ci, avec l'aide de l'expérience des laïcs, sont mis en état de juger plus distinctement et plus exactement en matière spirituelle aussi bien que temporelle, et c'est toute l'Eglise qui pourra ainsi, renforcée par tous ses membres, remplir pour la vie du monde plus efficacement sa mission.

38. Unusquisque laicus debet esse coram saeculo testis resurrectionis et vitae Domini Iesu atque signum Dei vivi. Omnes insimul et unusquisque pro sua parte mundum fructibus spiritualibus alere debent (cfr *Gal* 5, 22), in eumque spiritum diffundere, quo animantur illi pauperes, mites et pacifici, quos Dominus in Evangelio beatos proclamavit (cfr *Mt* 5, 3-9). Uno verbo, « quod anima est in corpore, hoc sint in mundo christiani [9] ».

Caput V

DE UNIVERSALI VOCATIONE AD SANCTITATEM IN ECCLESIA

39. Ecclesia, cuius mysterium a Sacra Synodo proponitur, indefectibiliter sancta creditur. Christus enim, Dei Filius, qui cum Patre et Spiritu « solus Sanctus » celebratur [1], Ecclesiam tamquam sponsam suam dilexit, Seipsum tradens pro ea, ut illam sanctificaret (cfr *Eph* 5, 25-26), eamque Sibi ut corpus suum coniunxit atque Spiritus Sancti dono cumulavit, ad gloriam Dei. Ideo in Ecclesia omnes, sive ad Hierarchiam pertinent sive ab ea pascuntur, ad sanctitatem vocantur, iuxta illud Apostoli : « Haec est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra » (*1 Th* 4, 3 ; cfr *Eph* 1, 4). Haec autem Ecclesiae sanctitas in gratiae fructibus quos Spiritus in fidelibus producit, incessanter manifestatur et manifestari debet ; multiformiter exprimitur apud singulos, qui in suo vitae ordine ad perfectionem caritatis, aedificantes alios, tendunt ; proprio quodam modo apparet in praxi consiliorum, quae evangelica appellari consueverunt. Quae consiliorum praxis, Spiritu Sancto impellente, a multis christianis assumpta, sive privatim sive in conditione vel statu in Ecclesia sancitis, praeclarum in mundo fert, et ferre oportet, eiusdem sanctitatis testimonium et exemplum.

40. Omnis perfectionis divinus Magister et Exemplar, Dominus Iesus, sanctitatem vitae, cuius Ipse et auctor et consummator exstat, omnibus et singulis discipulis suis cuiuscumque conditionis praedicavit : « Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester coelestis perfectus est » (*Mt* 5, 48) [2]. In omnes enim Spiritum Sanctum misit, qui eos intus moveat, ut Deum diligant ex toto corde, ex tota anima, ex tota mente et ex tota virtute sua (cfr *Mc* 12, 30), et ut invicem se diligant sicut Christus eos dilexit (cfr *Io* 13, 34 ; 15, 12). Christi asseclae a Deo non secundum opera sua, sed secundum propositum et gratiam Eius vocati atque in Iesu Domino iustificati, in fidei baptismate vere filii Dei et consortes divinae naturae, ideoque reapse sancti effecti sunt. Eos proinde oportet sanctificationem quam acceperunt, Deo dante, vivendo tenere atque perficere. Ab Apostolo monentur, ut vivant « sicut decet sanctos » (*Eph* 5, 3), et induant « sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiae, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam » (*Col* 3, 12), fructusque Spiritus habeant in sanctificationem (cfr *Gal* 5, 22 ; *Rom* 6, 22). Cum vero in multis offendimus omnes (cfr *Iac* 3, 2), misericordiae Dei iugiter egemus atque orare quotidie debemus : « Et dimitte nobis debita nostra » (*Mt* 6, 12) [3].

---

9. *Epist. ad Diognetum*, 6 : ed Funk, I, p. 400. Cfr S. Io. Chrysostomus, *In Matth.* Hom. 46 (47), 2 : *PG* 58, 478, de fermento in massa.

1. Missale Romanum, *Gloria in excelsis*. Cfr *Lc* 1, 35 ; *Mc* 1, 24 ; *Lc* 4, 34 ; *Io* 6, 69 (ho hagios tou Theou) ; *Act* 3, 14 ; 4, 27 et 30 ; *Hb* 7, 26 ; *1 Io* 2, 20 ; *Apoc.* 3, 7.

2. Cfr Origenes, *Comm. Rom.* 7, 7 : *PG* 14, 1122 B. Ps.-Macarius, *De Oratione*, 11 : *PG* 34, 861 AB. S. Thomas, *Summa Theol.* II-II, q. 184, a. 3.

3. Cfr S. Augustinus, *Retract.* II, 18 : *PL* 32, 637 s. - Pius XII, Litt. Encycl. *Mystici Corporis*, 29 iun. 1943 : *AAS* 35 (1943) p. 225.

38. [*Conclusion*] Chacun des laïcs doit devant le monde être le témoin de la résurrection et de la vie du Seigneur Jésus et signe du Dieu vivant. Tous ensemble et chacun pour sa part doivent nourrir le monde des fruits spirituels (cfr *Ga* 5, 22) et répandre sur lui cet esprit qui anime les pauvres, les doux, les pacifiques que le Seigneur dans l'Evangile proclame bienheureux (cfr *Mt* 5, 3-9), *en un mot « ce que l'âme est dans le corps, il faut que les chrétiens le* soient dans le monde[9] ».

Chapitre V

LA VOCATION UNIVERSELLE A LA SAINTETE DANS L'EGLISE

39. [*Introduction*] L'Eglise dont le saint Concile propose le mystère est aux yeux de la foi indéfectiblement sainte. En effet le Christ Fils de Dieu qui, avec le Père et l'Esprit, est proclamé « seul Saint »[1], a aimé l'Eglise comme son épouse, il s'est livré pour elle afin de la sanctifier (cfr *Eph* 5, 25-26), il se l'est unie comme son Corps et l'a comblée du don de l'Esprit Saint pour la gloire de Dieu. Aussi dans l'Eglise tous, qu'ils appartiennent à la hiérarchie ou qu'ils soient régis par elle, sont appelés à la sainteté selon la parole de l'Apôtre : « Oui, ce que Dieu veut, c'est votre sanctification » (*1 Th* 4, 3 ; cfr *Eph* 1, 4). Cette sainteté de l'Eglise se manifeste en permanence et doit se manifester par *les fruits de grâce que l'Esprit produit dans les fidèles ; sous toutes sortes de* formes elle s'exprime en chacun de ceux qui arrivent à la charité parfaite dans leur ligne propre de vie en édifiant les autres ; elle apparaît expressément dans la pratique des conseils qu'on a coutume d'appeler évangéliques. Cette pratique des conseils assumée sous l'impulsion de l'Esprit Saint par un grand nombre de chrétiens, soit à titre privé, soit dans une condition ou un état sanctionnés par l'Eglise, apporte dans le monde et doit y apporter un lumineux témoignage et un exemple de cette sainteté.

40. [*L'appel universel à la sainteté*] Maître divin et modèle de toute perfection, le Seigneur Jésus a enseigné à tous et chacun de ses disciples, quelle que soit leur condition, cette sainteté de vie dont il est à la fois l'initiateur et le consommateur : « Vous donc, soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (*Mt* 5, 48)[3]. Et en effet à tous il a envoyé son Esprit pour les disposer intérieurement à aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur âme, de toute leur intelligence et de toutes leurs forces (cfr *Mc* 12, 30), et aussi à s'aimer mutuellement comme le Christ les a aimés (cfr *Jn* 13, 34 ; 15, 12). Appelés par Dieu, non au titre de leurs œuvres mais au titre de son dessein gracieux, justifiés en Jésus notre Seigneur, les disciples du Christ sont véritablement devenus, par le baptême de la foi, fils de Dieu, participants de la nature divine et, par conséquent, réellement saints. Cette sanctification qu'ils ont reçue, il leur faut donc, avec la grâce de Dieu, la conserver et l'achever par leur vie. C'est l'Apôtre qui les avertit de vivre « comme il convient à des saints » (*Eph* 5, 3), de revêtir « comme des élus de Dieu saints et bien-aimés, des sentiments de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de longanimité » (*Col* 3, 12), portant les fruits de l'Esprit pour leur sanctification (cfr *Ga* 5, 22 ; *Rm* 6, 22). Cependant comme nous nous rendons tous fautifs en bien des points (cfr *Jac* 3, 2), nous avons constamment besoin de la miséricorde de Dieu et nous devons tous les jours dire dans notre prière : « Pardonnez-nous nos offenses » (*Mt* 6, 12)[8].

Cunctis proinde perspicuum est, omnes christifideles cuiuscumque status vel ordinis ad vitae christianae plenitudinem et caritatis perfectionem vocari[4], qua sanctitate, in societate quoque terrena, humanior vivendi modus promovetur. Ad quam perfectionem adipiscendam fideles vires secundum mensuram donationis Christi acceptas adhibeant, ut Eius vestigia sequentes Eiusque imagini conformes effecti, voluntatem Patris in omnibus obsequentes, gloriae Dei et servitio proximi toto animo sese devoveant. Ita sanctitas Populi Dei in abundantes fructus excrescet, sicut in Ecclesiae historia per tot Sanctorum vitam luculenter commonstratur.

41. In variis vitae generibus et officiis una sanctitas excolitur ab omnibus, qui a Spiritu Dei aguntur, atque voci Patris oboedientes Deumque Patrem in spiritu et veritate adorantes, Christum pauperem, humilem, et crucem baiulantem sequuntur, ut gloriae Eius mereantur esse consortes. Unusquisque vero secundum propria dona et munera per viam fidei vivae, quae spem excitat et per caritatem operatur, incunctanter incedere debet.

Gregis Christi Pastores imprimis oportet, ut ad imaginem summi et aeterni Sacerdotis, Pastoris et Episcopi animarum nostrarum, sancte et alacriter, humiliter et fortiter exsequantur ministerium suum, quod ita adimpletum, etiam pro eis erit praecelsum sanctificationis medium. Ad plenitudinem sacerdotii electi, sacramentali gratia donantur, ut orando, sacrificando et praedicando, per omnem formam episcopalis curae et servitii, perfectum pastoralis caritatis munus exerceant[5], animam suam pro ovibus ponere ne timeant et forma facti gregis (cfr *1 Pt* 5, 3), Ecclesiam etiam exemplo suo ad maiorem in dies sanctitatem promoveant.

Presbyteri in similitudinem ordinis Episcoporum, quorum spiritualem coronam efformant[6], de eorum muneris gratia participantes per Christum, aeternum et unicum Mediatorem, quotidiano officii sui exercitio in Dei proximique amore crescant, communionis sacerdotalis vinculum servent, in omni bono spirituali abundent atque vivum Dei testimonium omnibus praestent[7], aemuli eorum sacerdotum, qui saeculorum decursu, in humili saepe et abscondito servitio praeclarum sanctitatis specimen reliquerunt. Quorum laus est in Ecclesia Dei. Pro plebe sua et toto Populo Dei ex officio precantes et sacrificium offerentes, agnoscendo quod agunt et imitando quod tractant[8], nedum apostolicis curis, periculis et aerumnis impediantur, per ea potius ad altiorem sanctitatem ascendant, ex abundantia contemplationis actionem suam nutriendo et fovendo, in oblectamentum totius Ecclesiae Dei. Omnes presbyteri et speciatim illi qui peculiari suae ordinationis titulo sacerdotes dioecesani vocantur, meminerunt quantum ad suam sanctificationem conferant cum suo Episcopo fidelis coniunctio atque generosa cooperatio.

---

4. Cfr Pius XI, Litt. Encycl. *Rerum omnium,* 26 ian. 1923 : *AAS* 15 (1923) p. 50 et pp. 59-60. Litt. Encycl. *Casti Connubii,* 31 dec. 1930 : *AAS* 22 (1930) p. 548. Pius XII, Const. Apost. *Provida Mater,* 2 febr. 1947 : *AAS* 39 (1947) p. 117. Alloc. *Annus sacer,* 8 dec. 1950 : *AAS* 43 (1951) pp. 27-28. Alloc. *Nel darvi,* 1 iul. 1956 : *AAS* 48 (1956) p. 574 s.

5. Cfr S. Thomas, *Summa Theol.* II-II, q. 184, a. 5 et 6. *De perf. vitae spir.,* c. 18. Origenes, *In Is.* Hom. 6, 1 : *PG* 13, 239.

6. Cfr S. Ignatius M., *Magn.* 13, 1 : ed. Funk, I, p. 241.

7. Cfr S. Pius X, Exhort. *Haerent animo,* 4 aug. 1908 : *ASS* 41 (1908) p. 560 s. *Cod. Iur. Can.,* can. 124. Pius XI, Litt. Encycl. *Ad catholici sacerdotii,* 20 dec. 1935 : *AAS* 28 (1936) p. 22 s.

8. *Ordo consecrationis sacerdotalis,* in Exhortatione initiali.

Il est donc bien évident pour tous que l'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quel que soit leur état ou leur forme de vie[4] ; dans la société terrestre elle-même cette sainteté contribue à promouvoir plus d'humanité dans les conditions d'existence. Les fidèles doivent s'appliquer de toutes leurs forces, dans la mesure du don du Christ, à obtenir cette perfection, afin que marchant sur ses traces et se conformant à son image, accomplissant en tout la volonté du Père, ils soient avec toute leur âme voués à la gloire de Dieu et au service du prochain. Ainsi la sainteté du peuple de Dieu s'épanouira en fruits abondants, comme en témoigne avec éclat à travers la vie des saints l'histoire de l'Eglise.

41. [*Les formes multiples d'exercice de la sainteté*] A travers les formes diverses de vie et les charges différentes il n'y a qu'une seule sainteté cultivée par tous ceux que conduit l'Esprit de Dieu et qui, obéissant à la voix du Père et adorant Dieu le Père en esprit et en vérité, marchent à la suite du Christ pauvre, humble et chargé de sa croix, pour mériter de devenir participants de sa gloire. Chacun doit inlassablement avancer, selon ses propres dons et ressources, par la voie d'une foi vivante, génératrice d'espérance et ouvrière de charité.

Ceux qui ont reçu la charge de pasteurs à l'égard du troupeau du Christ doivent tout les premiers, à l'image du grand Prêtre éternel, Pasteur et Evêque de nos âmes, remplir leur ministère dans la sainteté et l'allégresse, l'humilité et la force : accompli dans ces conditions, il sera pour eux-mêmes un moyen puissant de sainteté. Ceux qui ont été choisis pour recevoir la plénitude du sacerdoce bénéficient de la grâce sacramentelle pour exercer en perfection la charge de la charité pastorale[5] par la prière, le sacrifice, la prédication et, sous toutes ses formes, le soin et le service épiscopal, acceptant sans crainte de donner leur vie pour leurs brebis et devenant un modèle pour leur troupeau (cfr *1 Pi* 5, 3), aidant enfin l'Eglise par leur exemple à avancer chaque jour en sainteté.

A la ressemblance de l'ordre des évêques dont ils constituent la couronne spirituelle[6] et à la grâce de qui ils participent par le Christ éternel et unique Médiateur, les prêtres doivent grandir en amour pour Dieu et le prochain par l'exercice quotidien de leur tâche, garder entre eux le lien de la communion sacerdotale, être riches de tous les biens spirituels et offrir à tous un vivant témoignage de Dieu[7], émules de ces prêtres qui le long des temps ont laissé par leur service, souvent humble et obscur, un éclatant exemple de sainteté. L'Eglise de Dieu proclame leur louange. Offrant pour leur peuple et pour tout le peuple de Dieu, au titre même de leur charge, la prière et le sacrifice, conscients de ce qu'ils font et se conformant aux mystères qu'ils accomplissent[8], bien loin d'être entravés par les soucis apostoliques, les périls et les épreuves, ils doivent par là au contraire s'élever à une plus haute sainteté en cherchant dans l'abondance de la contemplation de quoi nourrir et soutenir leur activité pour apporter leur encouragement à l'Eglise entière de Dieu. Que tous les prêtres et ceux-là spécialement qui, au titre particulier de leur ordination, portent le nom de prêtres diocésains se souviennent de ce que leur sainteté peut gagner à leur union fidèle et à leur généreuse coopération avec leur évêque.

Missionis autem et gratiae supremi Sacerdotis peculiari modo participes sunt inferioris quoque ordinis ministri, imprimis Diaconi, qui mysteriis Christi et Ecclesiae servientes [9], ab omni vitio puros se custodire atque Deo placere et omne bonum coram hominibus providere debent (cfr *1 Tm* 3, 8-10 et 12-13). Clerici, qui a Domino vocati et in partem Eius sepositi, sub vigilantia Pastorum ad officia ministrorum se praeparant, mentes et corda sua tam praeclarae electioni conformare tenentur, in oratione assidui, amore ferventes, quaecumque sunt vera, iusta et bonae famae cogitantes, omnia in gloriam et honorem Dei perficientes. Quibus accedunt illi a Deo electi laici, qui, ut plene se dedant apostolicis operibus, ab Episcopo vocantur et in agro Domini cum multo fructu laborant [10].

Coniuges autem parentesque christiani oportet ut propriam viam sequentes, amore fideli, totius vitae decursu se invicem in gratia sustineant, et prolem amanter a Deo acceptam christianis doctrinis et evangelicis virtutibus imbuant. Ita enim exemplum indefessi et generosi amoris omnibus praebent, fraternitatem caritatis aedificant, et foecunditatis Matris Ecclesiae testes et cooperatores exsistunt, in signum et participationem illius dilectionis, qua Christus Sponsam suam dilexit Seque pro ea tradidit [11]. Simile exemplum alio modo praebetur a viduis et innuptis, qui ad sanctitatem et operositatem in Ecclesia, et ipsi haud parum conferre possunt. Ii vero, qui laboribus saepe duris incumbunt, oportet ut humanis operibus seipsos perficiant, concives adiuvent, totamque societatem et creationem ad meliorem statum promoveant, verum etiam ut Christum, cuius manus fabrilibus se exercuerunt et qui semper cum Patre ad salutem omnium operatur, in actuosa caritate imitentur, spe gaudentes, alter alterius onera portantes, atque ipso suo quotidiano labore ad altiorem ascendant sanctitatem etiam apostolicam.

Specialiter etiam Christo pro salute mundi patienti se uniri sciant ii, qui paupertate, infirmitate, morbo, variisque aerumnis opprimuntur, vel persecutionem propter iustitiam patiuntur, quos Dominus in Evangelio beatos praedicavit et quos « Deus... omnis gratiae, qui vocavit nos in aeternam suam gloriam in Christo Iesu, modicum passos, Ipse perficiet, confirmabit solidabitque » (*1 Pt* 5, 10).

Omnes igitur christifideles in vitae suae conditionibus, officiis vel circumstantiis, et per illa omnia, in dies magis sanctificabuntur, si cuncta e manu Patris coelestis cum fide suscipiunt et voluntati divinae cooperantur, caritatem qua Deus dilexit mundum in ipso temporali servitio omnibus manifestando.

---

9. Cfr S. Ignatius M., *Trall.* 2, 3 : ed. Funk, I, p. 244.
10. Cfr Pius XII, Alloc. *Sous la maternelle protection*, 9 dec. 1957 : *AAS* 50 (1958) p. 36.
11. Pius XI, Litt. Encycl. *Casti Connubii*, 31 dec. 1930 : *AAS* 22 (1930) p. 548 s. Cfr S. Io. Chrysostomus. *In Ephes.* Hom. 20, 2 : *PG* 62, 136 ss.
12. Cfr S. Augustinus, *Enchir.* 121, 32 : *PL* 40, 288. S. Thomas, *Summa Theol.* II-II, q. 184, a. 1. Pius XII, Adhort. Apost. *Menti nostrae*, 23 sept. 1950 : *AAS* 42 (1950) p. 660.

A la mission et à la grâce du Souverain Prêtre participent aussi d'une façon spéciale les ministres de l'ordre inférieur ; et d'abord les diacres qui doivent, en servant le mystère du Christ et de l'Eglise[9], se garder purs de tous vices, chercher à plaire à Dieu et à être devant les hommes les instruments de tout le bien possible (*1 Tm* 3, 8-10 et 12-13). Les clercs qui, appelés par Dieu et réservés pour être la part de Dieu, se préparent aux charges du ministère sous la vigilance des pasteurs, ont le devoir de mettre leur esprit et leur cœur en accord avec une si haute vocation en se montrant assidus à la prière, fervents en charité, n'ayant d'autre pensée que ce qui est vrai, juste et honorable, faisant tout pour la gloire et l'honneur de Dieu. Il faut y ajouter les laïcs choisis par Dieu qui, pour se livrer pleinement aux travaux de l'apostolat, sont appelés par l'évêque et travaillent sur le champ du Seigneur en y faisant beaucoup de fruit[10].

Quant aux époux et aux parents chrétiens il leur faut, en suivant leur propre route, s'aider mutuellement dans la fidélité de l'amour avec l'aide de la grâce, tout le long de leur vie, inculquant aux enfants qu'ils ont reçus de Dieu avec amour, les vérités chrétiennes et les vertus de l'Evangile. Par là, en effet, ils donnent à tous l'exemple d'un amour inlassable et généreux, ils contribuent à l'édification de la charité fraternelle et apportent à la fécondité de l'Eglise notre Mère leur témoignage et leur coopération, en signe et participation de l'amour que le Christ a eu pour son Epouse et qui l'a fait se livrer pour elle[11]. Un exemple semblable est donné sous une autre forme par les veuves et les célibataires dont le concours peut être pour la sainteté et l'activité de l'Eglise de grande valeur. Pour ceux qui se livrent à des travaux souvent pénibles, leur activité d'homme doit les enrichir personnellement, leur permettre d'aider leurs concitoyens et de contribuer à élever le niveau de la société tout entière et de la création, à imiter enfin, par une charité active, le Christ qui a voulu pratiquer le travail manuel et qui, avec son Père, ne cesse d'agir pour le salut de tous, cela dans une joyeuse espérance, s'aidant mutuellement à porter leurs fardeaux, montant par leur travail quotidien à une sainteté toujours plus haute, même dans le domaine apostolique. Qu'ils se sachent eux aussi unis tout spécialement au Christ souffrant pour le salut du monde ceux sur qui pèsent la pauvreté, l'infirmité, la maladie, les épreuves diverses, ou qui souffrent persécution pour la justice : le Seigneur dans l'Evangile les a déclarés bienheureux et le Dieu de toute grâce qui nous a appelés dans le Christ à sa gloire éternelle, après une courte épreuve, les rétablira lui-même, les affermira et les rendra inébranlables (*1 Pi* 5, 10).

Ainsi donc tous ceux qui croient au Christ iront en se sanctifiant toujours plus dans les conditions, les charges et les circonstances qui sont celles de leur vie, et grâce à elles, si cependant ils reçoivent avec foi toutes choses de la main du Père céleste et coopèrent à l'accomplissement de la volonté de Dieu en faisant paraître aux yeux de tous, dans leur service temporel, la charité avec laquelle Dieu a aimé le monde.

42. « Deus caritas est et qui manet in caritate, in Deo manet et Deus in eo » (*1 Io* 4, 16). Deus autem caritatem suam in cordibus nostris diffudit per Spiritum Sanctum qui datus est nobis (cfr *Rom* 5, 5) ; ideoque donum primum et maxime necessarium est caritas, qua Deum super omnia et proximum propter Illum diligimus. Ut vero caritas tamquam bonum semen in anima increscat et fructificet, unusquisque fidelis debet verbum Dei libenter audire Eiusque voluntatem, opitulante Eius gratia, opere complere, sacramentis, praesertim Eucharistiae, et sacris actionibus frequenter participare, seseque orationi, sui ipsius abnegationi, fraterno actuoso servitio et omnium virtutum exercitationi constanter applicare. Caritas enim, ut vinculum perfectionis et plenitudo legis (cfr *Col* 3, 14 ; *Rom* 13, 10), omnia sanctificationis media regit, informat ad finemque perducit [12]. Unde caritate tum in Deum tum in proximum signatur verus Christi discipulus.

Cum Iesus, Dei Filius, caritatem suam manifestaverit, animam suam pro nobis ponendo, nemo maiorem habet dilectionem, quam qui animam suam pro Eo et fratribus suis ponit (cfr *1 Io* 3, 16 ; *Io* 15, 13). Ad hoc ergo maximum amoris testimonium reddendum coram omnibus, praesertim persecutoribus, aliqui christiani iam a primo tempore vocati sunt et semper vocabuntur. Martyrium igitur, quo discipulus Magistro pro mundi salute mortem libere accipienti assimilatur, Eique in effusione sanguinis conformatur, ab Ecclesia eximium donum supremaque probatio caritatis aestimatur. Quod si paucis datur, omnes tamen parati sint oportet, Christum coram hominibus confiteri, Eumque inter persecutiones, quae Ecclesiae numquam desunt, in via crucis subsequi.

Sanctitas Ecclesiae item speciali modo fovetur multiplicibus consiliis, quae Dominus in Evangelio discipulis suis observanda proponit [13]. Inter quae eminet pretiosum gratiae divinae donum, quod a Patre quibusdam datur (cfr *Mt* 19, 11 ; *1 Co* 7, 7), ut in virginitate vel coelibatu facilius indiviso corde (cfr *1 Co* 7, 32-34) Deo soli se devoveant [14]. Haec perfecta propter Regnum coelorum continentia semper in honore praecipuo ab Ecclesia habita est, tamquam signum et stimulus caritatis, ac quidam peculiaris fons spiritualis foecunditatis in mundo.

Ecclesia etiam Apostoli monitionem recogitat, qui fideles ad caritatem provocans, eos exhortatur, ut hoc in se sentiant quod et in Christo Iesu, qui « semetipsum exinanivit formam servi accipiens, ... factus oboediens usque ad mortem » (*Ph* 2, 7-8) et propter nos « egenus factus est, cum esset dives » (*2 Co* 8, 9). Huius caritatis et humilitatis Christi imitationem et testimonium cum a discipulis semper praeberi necesse sit, gaudet Mater Ecclesia plures in sinu suo inveniri viros ac mulieres, qui exinanitionem Salvatoris pressius sequuntur et clarius demonstrant, paupertatem in filiorum Dei libertate suscipientes et propriis voluntatibus abrenuntiantes : illi scilicet sese homini propter Deum in re perfectionis ultra mensuram praecepti subiiciunt, ut Christo oboedienti sese plenius conforment [15].

---

13. De consiliis in genere, cfr Origenes, *Comm. Rom.* X, 14 : *PG* 14, 1275 B. S. Augustinus, *De S. Virginitate*, 15, 15 : *PL* 40, 403. S. Thomas, *Summa Theol.* I-II, q. 100, a. 2 C (in fine) ; II-II, q. 44, a. 4, ad 3.

14. De praestantia sacrae virginitatis, cfr Tertullianus, *Exhort. Cast.* 10 : *PL* 2, 925 C. S. Cyprianus, *Hab. Virg.* 3 et 22 : *PL* 4, 443 B et 461 A s. S. Athanasius (?), *De Virg.* : *PG* 28, 252 ss. S. Io. Chrysostomus, *De Virg.* : *PG* 48, 533 ss.

15. De spirituali *paupertate* et *oboedientia* testimonia praecipua S. Scripturae et Patrum afferuntur in Relatione pp. 152-153.

42. [*Voie et moyens de la sainteté*] « Dieu est charité et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui » (*1 Jn* 4, 16). Sa charité, Dieu l'a répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné (cfr *Rm* 5, 5). La charité qui nous fait aimer Dieu par-dessus tout et le prochain à cause de lui est par conséquent le don premier et le plus nécessaire. Mais pour que la charité comme un bon grain croisse dans l'âme et fructifie, chaque fidèle doit s'ouvrir volontiers à la parole de Dieu et, avec l'aide de sa grâce, mettre en œuvre sa volonté, participer fréquemment aux sacrements, surtout à l'eucharistie, et aux fonctions sacrées, s'appliquer avec persévérance à la prière, à l'abnégation de soi-même, au service actif de ses frères et à l'exercice de toutes les vertus, la charité en effet étant le lien de la perfection et la plénitude de la loi (cfr *Col* 3, 14 ; *Rm* 13, 10) oriente tous les moyens de sanctification, leur donne leur âme et les conduit à leur fin [12]. C'est donc la charité envers Dieu et envers le prochain qui marque le véritable disciple du Christ.

Jésus, le Fils de Dieu, ayant manifesté sa charité en donnant sa vie pour nous, personne ne peut aimer davantage qu'en donnant sa vie pour lui et pour ses frères (cfr *1 Jn* 3, 16 ; *Jn* 15, 13).

A ce témoignage suprême d'amour rendu devant tous et surtout devant les persécuteurs, depuis la première heure quelques-uns parmi les chrétiens ont été appelés, et d'autres y seront sans cesse appelés. C'est pourquoi le martyre dans lequel le disciple est assimilé à son maître, acceptant librement la mort pour le salut du monde, et rendu semblable à lui dans l'effusion de son sang, est considéré par l'Eglise comme une grâce éminente et la preuve suprême de la charité. Que si cela n'est donné qu'à un petit nombre, tous cependant doivent être prêts à confesser le Christ devant les hommes et à le suivre sur le chemin de la croix, à travers les persécutions qui ne manquent jamais à l'Eglise.

La sainteté de l'Eglise est entretenue spécialement par les conseils que, sous des formes multiples, le Seigneur dans l'Evangile a proposés à l'observation de ses disciples [13]. Parmi ces conseils, en première place il y a ce don précieux de grâce fait par le Père à certains (cfr *Mt* 19, 11 ; *1 Co* 7, 7), et qui voue une âme à se consacrer à Dieu seul plus facilement sans partage du cœur, dans la virginité ou le célibat (cfr *1 Co* 7, 32-34) [14]. Cette continence parfaite à cause du règne de Dieu a toujours été l'objet de la part de l'Eglise d'un honneur spécial comme signe et stimulant de la charité et comme une source particulière de fécondité spirituelle dans le monde.

L'Eglise se remémore l'avertissement de l'Apôtre qui provoque les fidèles à la charité et les exhorte à éprouver en eux cela même qui fut dans le Christ, lequel « s'anéantit lui-même prenant condition d'esclave..., se faisant obéissant jusqu'à la mort » (*Ph* 2, 7-8), et se faisant pour nous « pauvre, de riche qu'il était » (*2 Co* 8, 9). L'imitation et le témoignage de cette charité et humilité du Christ s'imposent en vérité aux disciples en permanence, c'est pourquoi l'Eglise notre Mère se réjouit de ce qu'il se trouve dans son sein, en grand nombre, des chrétiens pour vouloir suivre de plus près et manifester plus clairement l'anéantissement du Sauveur, en assumant, dans la liberté des fils de Dieu, la pauvreté et en renonçant à leur propre volonté, pour se soumettre à cause de Dieu à une créature humaine en matière de perfection, allant aussi au-delà de ce qu'exige le précepte afin de se conformer plus pleinement au Christ obéissant [15].

Omnes igitur christifideles ad sanctitatem et proprii status perfectionem prosequendam invitantur et tenentur. Attendant igitur omnes, ut affectus suos recte dirigant, ne usu rerum mundanarum et adhaesione ad divitias contra spiritum paupertatis evangelicae a caritate perfecta prosequenda impediantur, monente Apostolo : Qui utuntur hoc mundo, in eo ne sistant : praeterit enim figura huius mundi (cfr *1 Co* 7, 31 gr.) [16].

Caput VI

DE RELIGIOSIS

43. Consilia evangelica castitatis Deo dicatae, paupertatis et oboedientiae, utpote in verbis et exemplis Domini fundata et ab Apostolis et Patribus Ecclesiaeque doctoribus et pastoribus commendata, sunt donum divinum, quod Ecclesia a Domino suo accepit et gratia Eius semper conservat. Ipsa autem auctoritas Ecclesiae, duce Spiritu Sancto, ea interpretari, eorum praxim moderari et etiam stabiles inde vivendi formas constituere curavit. Quo factum est ut, quasi in arbore ex germine divinitus dato mirabiliter et multipliciter in agro Domini ramificata, variae formae vitae solitariae vel communis, variaeque familiae creverint, quae tum ad profectum sodalium, tum ad bonum totius Corporis Christi opes augent [1]. Illae enim familiae sodalibus suis adminicula conferunt stabilitatis in modo vivendi firmioris, doctrinae ad perfectionem prosequendam probatae, communionis in militia Christi fraternae, libertatis per oboedientiam roboratae, ita ut suam religiosam professionem secure implere et fideliter custodire valeant, atque in caritatis via spiritu gaudentes progrediantur [2].

Status huiusmodi, ratione habita divinae et hierarchicae Ecclesiae constitutionis, non est intermedius inter clericalem et laicalem conditionem, sed ex utraque parte quidam christifideles a Deo vocantur, ut in vita Ecclesiae peculiari dono fruantur et, suo quisque modo, eiusdem missioni salvificae prosint [3].

44. Per vota aut alia sacra ligamina, votis propria sua ratione assimilata, quibus christifidelis ad tria praedicta consilia evangelica se obligat, Deo summe dilecto totaliter mancipatur, ita ut ipse ad Dei servitium Eiusque honorem novo et peculiari titulo referatur. Per baptismum quidem mortuus est peccato, et Deo sacratus ; ut autem gratiae baptismalis uberiorem fructum percipere queat, consiliorum evangelicorum professione in Ecclesia liberari intendit ab impedimentis, quae ipsum a caritatis fervore et divini cultus perfectione retrahere possent, et divino obsequio intimius consecratur [4]. Tanto autem perfectior erit consecratio, quo per firmiora et stabiliora vincula magis repraesentatur Christus cum sponsa Ecclesia indissolubili vinculo coniunctus.

---

16. De praxi effectiva consiliorum quae non omnibus imponitur, cfr S. Io. Chrysostomus, *In Matth.* Hom. 7, 7 : *PG* 57, 81 s. S. Ambrosius, *De Viduis,* 4, 23 : *PL* 16, 241 s.

1. Cfr Rosweydus, *Vitae Patrum,* Antwerpiae, 1628. *Apophtegmata Patrum* : *PG* 65. Palladius, *Historia Lausiaca* : *PG* 34, 995 ss ; ed. C. Butler, Cambridge 1898 (1904). Pius XI, Const. Apost. *Umbratilem,* 8 iul. 1924 : *AAS* 16 (1924) pp. 386-387. Pius XII, Alloc. *Nous sommes heureux,* 11 apr. 1958 : *AAS* 50 (1958) p. 283.

2. Paulus VI, Alloc. *Magno gaudio,* 23 maii 1964 : *AAS* 56 (1964) p. 566.

Tous les fidèles du Christ sont donc invités et obligés à poursuivre la sainteté et la perfection de leur état. Qu'ils veillent tous à régler comme il faut leurs affections pour que l'usage des choses du monde et un attachement aux richesses contraire à l'esprit de pauvreté évangélique ne les détournent pas de poursuivre la perfection de la charité ; c'est l'avertissement de l'Apôtre : ceux qui usent de ce monde, qu'ils ne s'y arrêtent pas, car la figure de ce monde passe (cfr *1 Co* 7, 31 gr.) [16].

Chapitre VI

LES RELIGIEUX

43. [*La profession des conseils évangéliques dans l'Eglise*] Les conseils évangéliques de chasteté vouée à Dieu, de pauvreté et d'obéissance étant fondés sur les paroles et les exemples du Seigneur, ayant la recommandation des apôtres, des Pères, des pasteurs et docteurs de l'Eglise, constituent un don divin que l'Eglise a reçu de son Seigneur et que, par sa grâce, elle conserve fidèlement. L'autorité de l'Eglise, sous la conduite de l'Esprit Saint, a veillé elle-même à en fixer la doctrine et en régler la pratique en instituant même des formes de vie stables sur la base de ces conseils. Comme un arbre qui se ramifie de façons admirables et multiples dans le champ du Seigneur, à partir d'un germe semé par Dieu, naquirent et se développèrent ainsi des formes variées de vie solitaire ou commune, des familles diverses dont le capital spirituel profite à la fois aux membres de ces familles et au bien de tout le Corps du Christ [1]. Ces familles assurent à leurs membres les secours d'une plus grande stabilité dans leur forme de vie, d'une doctrine éprouvée pour atteindre la perfection, d'une communion fraternelle dans le combat pour le Christ, d'une liberté fortifiée par l'obéissance afin de pouvoir remplir avec sécurité et garder fidèlement les exigences de leur profession religieuse en avançant dans la joie spirituelle sur la route de la charité [2].

Cet état de vie, compte tenu de la constitution divine et hiérarchique de l'Eglise, ne se situe pas entre la condition du clerc et celle du laïc, Dieu y appelle des fidèles du Christ de l'une et de l'autre condition pour jouir dans la vie de l'Eglise de ce don spécial et servir la mission salutaire de l'Eglise chacun à sa manière [3].

44. [*Nature et importance de l'état religieux dans l'Eglise*] Par les vœux (ou autres engagements sacrés à leur manière assimilés aux vœux), le fidèle du Christ s'oblige à la pratique des trois conseils évangéliques susdits : il se livre ainsi entièrement à Dieu, aimé par-dessus tout, pour être ordonné au service du Seigneur et à son honneur à un titre nouveau et particulier. Le baptême déjà l'avait fait mourir au péché et consacré à Dieu, mais pour pouvoir recueillir en plus grande abondance le fruit de la grâce baptismale, il veut, par la profession faite dans l'Eglise des conseils évangéliques, se libérer des surcharges qui pourraient le retenir dans sa recherche d'une charité fervente et d'un culte parfait à rendre à Dieu, et se consacrer plus intimement au service divin [4]. Cette consécration sera d'autant plus parfaite que des liens plus fermes et plus stables reproduiront davantage l'image du Christ uni à l'Eglise son Epouse par un lien

---

3. Cfr *Cod. Iur. Can.*, c. 487 et 488, 4°. Pius XII, Alloc. *Annus sacer*, 8 dec. 1950 : *AAS* 43 (1951) p. 27 s. Pius XII, Const. Apost. *Provida Mater*, 2 febr. 1947 : *AAS* 39 (1947) p. 120 ss.
4. Paulus VI, l. c., p. 567.

Cum vero evangelica consilia suos asseclas, per caritatem ad quam ducunt[5], Ecclesiae eiusque mysterio speciali modo coniungant, spiritualis horum vita bono quoque totius Ecclesiae devoveatur oportet. Inde oritur officium pro viribus et secundum formam propriae vocationis, sive oratione, sive actuosa quoque opera, laborandi ad Regnum Christi in animis radicandum et roborandum, illudque ad *omnes plagas dilatandum. Unde et Ecclesia propriam indolem variorum* Institutorum religiosorum tuetur et fovet.

Evangelicorum proinde consiliorum professio tamquam signum apparet, quod omnia Ecclesiae membra ad officia vocationis christianae impigre adimplenda efficaciter attrahere potest ac debet. Cum enim Populus Dei hic manentem civitatem non habeat, sed futuram inquirat, status religiosus, qui suos asseclas a curis terrenis magis liberat, magis etiam tum bona coelestia iam in hoc saeculo praesentia omnibus credentibus manifestat, tum vitam novam et aeternam redemptione Christi acquisitam testificat, tum resurrectionem futuram et gloriam Regni coelestis praenuntiat. Formam quoque vitae, quam Filius Dei accepit, mundum ingressus ut faceret voluntatem Patris, quamque discipulis Ipsum sequentibus proposuit, idem status pressius imitatur atque in Ecclesia perpetuo repraesentat. Regni Dei denique super omnia terrestria elevationem eiusque summas necessitudines peculiari modo patefacit ; supereminentem quoque magnitudinem virtutis Christi regnantis atque infinitam Spiritus Sancti potentiam, in Ecclesia mirabiliter operantem, cunctis hominibus demonstrat.

Status ergo, qui professione consiliorum evangelicorum constituitur, licet ad Ecclesiae structuram hierarchicam non spectet, ad eius tamen vitam et sanctitatem inconcusse pertinet.

45. Cum ecclesiasticae Hierarchiae munus sit Populum Dei pascere et ad pascua uberrima ducere (cfr *Ez* 34, 14), ad ipsam spectat evangelicorum consiliorum praxim, quibus perfectio caritatis erga Deum et proximum singulariter fovetur, legibus suis sapienter moderari[6]. Ipsa etiam, Spiritus Sancti impulsus dociliter sequens, regulas a praeclaris viris et mulieribus propositas recipit et ulterius ordinatas authentice adprobat, necnon Institutis ad aedificationem Corporis Christi passim erectis, ut secundum spiritum fundatorum crescant atque floreant, auctoritate sua invigilante et protegente adest.

Quo autem melius necessitatibus totius dominici gregis provideatur, quodcumque perfectionis Institutum ac sodales singuli a Summo Pontifice, ratione ipsius in universam Ecclesiam primatus, intuitu utilitatis communis, ab Ordinariorum loci iurisdictione eximi et ei soli subiici possunt[7]. Similiter possunt propriis auctoritatibus patriarchalibus relinqui aut committi. Ipsi sodales, in officio erga Ecclesiam ex peculiari suae vitae forma adimplendo, reverentiam et oboedientiam secundum canonicas leges praestare debent Episcopis, ob eorum in Ecclesiis particularibus auctoritatem pastoralem et ob necessariam in labore apostolico unitatem et concordiam[8].

---

5. Cfr S. Thomas, *Summa Theol.* II-II, q. 184, a. 3 et q. 188, a. 2. S. Bonaventura, Opusc. XI, *Apologia Pauperum,* c. 3, 3 : ed. Opera, Quaracchi, t. 8, 1898, p. 245 a.

6. Cfr Conc. Vat. I, Schema *De Ecclesia Christi,* cap. XV, et Adnot. 48 : Mansi 51, 549 s. et 619 s. - Leo XIII, Epist. *Au milieu des consolations,* 23 dec. 1900 : *ASS* 33 (1900-01) p. 361. Pius XII, Const. Apost. *Provida Mater,* l. c., p. 114 s.

7. Cfr Leo XIII, Const. *Romanos Pontifices,* 8 maii 1881 : *ASS* 13 (1880-81) p. 483. Pius XII, Alloc. *Annus sacer,* 8 dec. 1950 : *AAS* 43 (1951) p. 28 s.

indissoluble. Mais comme les Conseils évangéliques, grâce à la charité à laquelle ils conduisent[6], unissent de manière spéciale ceux qui les pratiquent à l'Eglise et à son mystère, leur vie spirituelle doit se vouer également au bien de toute l'Eglise. D'où le devoir de travailler chacun selon ses forces et selon la forme de sa propre vocation, soit par la prière, soit aussi par son activité effective, pour le règne du Christ à enraciner et à renforcer dans les âmes, à répandre par tout l'univers. C'est pourquoi l'Eglise défend et soutient le caractère propre des divers instituts religieux.

La profession des conseils évangéliques apparaît en conséquence comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur les membres de l'Eglise dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne. En effet, le peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, il est en quête de la cité future. Or l'état religieux qui assure aux siens une liberté plus grande à l'égard des charges terrestres manifeste aussi davantage aux yeux de tous les croyants les biens célestes déjà présents en ce temps, il atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la rédemption du Christ, il annonce enfin la résurrection à venir et la gloire du royaume des cieux. De plus il s'efforce d'imiter de plus près et il représente continuellement dans l'Eglise cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient. Il fait voir enfin d'une manière particulière comment le règne de Dieu est élevé au-dessus de toutes les choses terrestres et des nécessités les plus grandes ; il montre à tous les hommes la suréminente grandeur de la puissance du Christ-Roi et la puissance infinie de l'Esprit Saint en action dans l'Eglise de façon admirable.

L'Etat de vie constitué par la profession des conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'Eglise, appartient donc cependant inséparablement à sa vie et à sa sainteté.

45. [*L'autorité de l'Eglise à l'égard des religieux*] La fonction de la hiérarchie dans l'Eglise étant celle du pasteur qui conduit aux riches pâtures (cfr *Ez* 34, 14), c'est à elle qu'il revient d'instituer les lois qui règleront sagement la pratique des conseils évangéliques, instrument singulier au service de la charité parfaite envers Dieu et envers le prochain[6]. Suivant avec docilité les impulsions de l'Esprit Saint, elle accueille les règles proposées par des hommes ou des femmes de premier ordre et, après les avoir encore plus parfaitement ordonnées, elle leur donne une approbation authentique ; enfin, avec autorité elle est là pour veiller et étendre sa protection sur les instituts créés un peu partout en vue de l'édification du Corps du Christ, afin que dans la fidélité à l'esprit de leurs fondateurs ils croissent et fleurissent.

Par ailleurs, pour qu'il soit mieux pourvu aux nécessités du troupeau du Seigneur dans son ensemble, le Souverain Pontife peut, en raison du primat qui est le sien sur l'Eglise universelle, et en considération de l'intérêt commun, soustraire tout institut de perfection et chacun de ses sujets à la juridiction de l'Ordinaire du lieu et se le subordonner à soi seul[7]. De même peuvent-ils être laissés ou confiés à la charge de leur propre autorité patriarcale. Quant aux membres des instituts, ils doivent, dans l'accomplissement de leurs devoirs envers l'Eglise selon leur forme particulière de vie, observer à l'égard des évêques, selon les lois canoniques, la révérence et l'obéissance qui leur sont dues à cause de leur autorité pastorale sur les Eglises particulières et à cause de la nécessité, dans le travail apostolique, de l'unité et de la concorde[8].

---

8. Cfr Pius XII, Alloc. *Annus sacer,* l. c., p. 28. Pius XII, Const. Apost. *Sedes Sapientiae,* 31 maii 1956 : *AAS* 48 (1956) p. 355. Paulus VI, l. c., pp. 570-571.

Ecclesia autem professionem religiosam non tantum sua sanctione ad status canonici dignitatem erigit, sed eam ut statum Deo consecratum etiam actione sua liturgica exhibet. Ipsa enim Ecclesia, auctoritate sibi a Deo commissa, profitentium vota suscipit, prece sua publica eis auxilia et gratiam a Deo impetrat, eos Deo commendat eisque spiritualem benedictionem impertitur, oblationem eorum sacrificio eucharistico adsocians.

46. Sollicite attendant religiosi, ut per ipsos Ecclesia revera Christum in dies, sive fidelibus sive infidelibus, melius commonstret, vel in monte contemplantem, vel turbis Regnum Dei annuntiantem, vel aegrotos et saucios sanantem ac peccatores ad bonam frugem convertentem, vel pueris benedicentem, et omnibus benefacientem, semper autem voluntati Patris qui Eum misit oboedientem[9].

Omnes tandem perspectum habeant, consiliorum evangelicorum professionem, quamvis renuntiationem secumferat bonorum quae indubie magni aestimanda veniunt, tamen personae humanae vero profectui non obstare, sed natura sua ei summopere prodesse. Consilia enim, secundum cuiusquam personalem vocationem voluntarie suscepta, ad cordis purificationem et spiritualem libertatem non parum conferunt, fervorem caritatis iugiter excitant et praesertim ad genus vitae virginalis ac pauperis, quod sibi elegit Christus Dominus, quodque Mater Eius Virgo amplexa est, hominem christianum magis conformare valent, ut exemplo tot sanctorum fundatorum comprobatur. Nec quisquam aestimet religiosos consecratione sua aut ab hominibus alienos aut inutiles in civitate terrestri fieri. Nam etsi quandoque coaetaneis suis non directe adsistunt, profundiore tamen modo eos in visceribus Christi praesentes habent atque cum eis spiritualiter cooperantur, ut aedificatio terrenae civitatis semper in Domino fundetur ad Ipsumque dirigatur, ne forte in vanum laboraverint qui aedificant eam[10].

Idcirco denique Sacra Synodus confirmat et laudat viros ac mulieres, Fratres ac Sorores, qui in monasteriis, vel in scholis et nosocomiis, vel in missionibus, constanti et humili fidelitate in praedicta consecratione Sponsam Christi condecorant, omnibusque hominibus generosa ac diversissima servitia praestant.

47. Unusquisque autem ad professionem consiliorum vocatus sedulo curet, ut in quam vocationem a Deo vocatus est, in ea permaneat atque magis excellat, ad uberiorem Ecclesiae sanctitatem, ad maiorem gloriam unius et indivisae Trinitatis, quae in Christo et per Christum est omnis sanctitatis fons et origo.

---

9. Cfr Pius XII, Litt. Encycl. *Mystici Corporis*, 29 iun. 1943 : *AAS* 35 (1943) p. 214 s.

10. Cfr Pius XII, Alloc. *Annus sacer*, l. c., p. 30. Alloc. *Sous la maternelle protection*, 9 dec. 1957 : *AAS* 50 (1958) p. 39 s.

L'Eglise n'apporte pas seulement à la profession religieuse la sanction qui lui donne la dignité d'un état canonique de vie ; par sa liturgie elle-même, elle la présente comme un état de consécration à Dieu. Elle reçoit elle-même, au nom de l'autorité que Dieu lui a confiée, les vœux des profès, elle demande à Dieu pour eux dans la prière publique les secours et la grâce, elle les recommande à Dieu et leur accorde une bénédiction spirituelle en associant leur offrande au sacrifice eucharistique.

46. [*Grandeur de la consécration religieuse*] Les religieux doivent tendre de tout leur effort à ce que, par eux, de plus en plus parfaitement et réellement, l'Eglise manifeste le Christ aux fidèles comme aux infidèles : soit dans sa contemplation sur la montagne, soit dans son annonce aux foules du royaume de Dieu, soit encore quand il guérit les malades et les infirmes et convertit les pécheurs à une vie féconde, quand il bénit les enfants et répand sur tous ses bienfaits, accomplissant en tout cela, dans l'obéissance, la volonté du Père qui l'envoya [9].

Que tous enfin considèrent que la profession des conseils évangéliques, tout en comportant renonciation à des biens qui méritent indiscutablement l'estime, ne fait cependant nullement obstacle au progrès de la personne humaine mais, au contraire, de par sa nature, lui est du plus grand profit. En effet, les conseils, volontairement acceptés selon la vocation personnelle de chacun, contribuent considérablement à la purification du cœur et à la liberté spirituelle, ils stimulent en permanence la ferveur de la charité et surtout sont capables d'assurer aux chrétiens une conformité plus grande avec la condition de virginité et de pauvreté que le Christ Seigneur a voulue pour lui-même et qu'a embrassée la Vierge sa Mère, ainsi que le prouve l'exemple de tant de saints fondateurs. Nul ne doit penser que les religieux, par leur consécration, deviennent étrangers aux hommes ou inutiles dans la cité terrestre. Car s'ils ne sont pas toujours directement présents aux côtés de leurs contemporains, ils leur sont présents plus profondément dans le cœur du Christ, coopérant spirituellement avec eux pour que la construction de la cité terrestre ait toujours son fondement dans le Seigneur et soit orientée vers lui pour que ceux qui bâtissent ne risquent pas de peiner en vain [10].

C'est pourquoi enfin le saint Concile approuve et loue ces hommes et ces femmes, ces Frères et ces Sœurs qui, dans les monastères, dans les écoles et les hôpitaux, dans les missions, apportent à l'Epouse du Christ la parure d'une constante et humble fidélité à leur consécration et à tous les hommes leurs services aussi généreux que divers.

47. [*Conclusion*] Quant à tous ceux qui sont appelés à la profession des conseils, il leur appartient de veiller avec soin à persévérer dans la vocation à laquelle ils ont été appelés, à y progresser sans cesse pour une plus grande sainteté de l'Eglise, pour la plus grande gloire de l'unique et indivisible Trinité qui, dans le Christ et par le Christ, est, de toute sainteté la source et l'origine.

Caput VII

DE INDOLE ESCHATOLOGICA ECCLESIAE PEREGRINANTIS EIUSQUE UNIONE CUM ECCLESIA COELESTI

48. Ecclesia, ad quam in Christo Iesu vocamur omnes et in qua per gratiam Dei sanctitatem acquirimus, nonnisi in gloria coelesti consummabitur, quando adveniet tempus restitutionis omnium (*Act* 3, 21) atque cum genere humano universus quoque mundus, qui intime cum homine coniungitur et per eum ad finem suum accedit, perfecte in Christo instaurabitur (cfr *Eph* 1, 10 ; *Col* 1, 20 ; *2 Pt* 3, 10-13).

Christus quidem exaltatus a terra omnes traxit ad seipsum (cfr *Io* 12, 32 gr.) ; resurgens ex mortuis (cfr *Rom* 6, 9) Spiritum suum vivificantem in discipulos immisit et per eum Corpus suum quod est Ecclesia ut universale salutis sacramentum constituit ; sedens ad dexteram Patris continuo operatur in mundo ut homines ad Ecclesiam perducat arctiusque per eam Sibi coniungat ac proprio Corpore et Sanguine illos nutriendo gloriosae vitae suae faciat esse participes. *Restitutio ergo quam promissam exspectamus, iam incepit in Christo, provehitur* in missione Spiritus Sancti et per Eum pergit in Ecclesia in qua per fidem de sensu quoque vitae nostrae temporalis edocemur, dum opus a Patre nobis in mundo commissum cum spe futurorum bonorum ad finem perducimus et salutem nostram operamur (cfr *Ph* 2, 12).

Iam ergo fines saeculorum ad nos pervenerunt (cfr *1 Co* 10, 11) et renovatio mundi irrevocabiliter est constituta atque in hoc saeculo reali quodam modo anticipatur : etenim Ecclesia iam in terris vera sanctitate licet imperfecta insignitur. Donec tamen fuerint novi coeli et nova terra, in quibus iustitia habitat (cfr *2 Pt* 3, 13), Ecclesia peregrinans, in suis sacramentis et institutionibus, quae ad hoc aevum pertinent, portat figuram huius saeculi quae praeterit et ipsa inter creaturas degit quae ingemiscunt et parturiunt usque adhuc et exspectant revelationem filiorum Dei (cfr *Rom* 8, 19-22).

Coniuncti ergo Christo in Ecclesia et signati Spiritu Sancto « qui est pignus hereditatis nostrae » (*Eph* 1, 14), vere filii Dei nominamur et sumus (cfr *1 Io* 3, 1), sed nondum apparuimus cum Christo in gloria (cfr *Col* 3, 4), in qua similes Deo erimus, quoniam videbimus Eum sicuti est (cfr *1 Io* 3, 2). Itaque « dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino » (*2 Co* 5, 6) et primitias Spiritus habentes intra nos gemimus (cfr *Rom* 8, 23) et cupimus esse cum Christo (cfr *Ph* 1, 23). Eadem autem caritate urgemur ut magis vivamus Ei, qui pro nobis mortuus est et resurrexit (cfr *2 Co* 5, 15). Contendimus ergo in omnibus placere Domino (cfr *2 Co* 5, 9) et induimus armaturam Dei, ut possimus stare adversus insidias diaboli et resistere in die malo (cfr *Eph* 6, 11-13). Cum vero nesciamus diem neque horam, monente Domino, constanter vigilemus oportet ut, expleto unico terrestris nostrae vitae cursu (cfr *Hb* 9, 27), cum Ipso ad nuptias intrare et cum benedictis connumerari mereamur (cfr *Mt* 25, 31-46), neque sicut servi mali et pigri (cfr *Mt* 25, 26) iubeamur discedere in ignem aeternum (cfr *Mt* 25, 41), in tenebras exteriores ubi « erit fletus et stridor dentium » (*Mt* 22, 13 et 25, 30). Etenim, antequam cum Christo glorioso regnemus, omnes nos

Chapitre VII

LE CARACTERE ESCHATOLOGIQUE DE L'EGLISE EN PELERINAGE ET SON UNION AVEC L'EGLISE DU CIEL

48. [*Caractère eschatologique de la vocation chrétienne*] L'Eglise à laquelle dans le Christ Jésus nous sommes appelés tous et dans laquelle par la grâce de Dieu nous acquérons la sainteté n'aura que dans la gloire céleste sa consommation, lorsque viendra le temps où seront renouvelées toutes choses (*Ac* 3, 21) et que, avec le genre humain, l'univers lui-même, intimement uni avec l'homme et atteignant par lui sa destinée, trouvera dans le Christ sa définitive perfection (cfr *Eph* 1, 10 ; *Col* 1, 20 ; *2 Pi* 3, 10-13).

Le Christ élevé de terre a tiré à lui tous les hommes (cfr *Jn* 12, 32 gr.) ; ressuscité des morts (cfr *Rm* 6, 9), il a envoyé à ses apôtres son Esprit de vie et par lui a constitué son Corps qui est l'Eglise comme le sacrement universel du salut ; assis à la droite du Père, il exerce continuellement son action dans le monde pour conduire les hommes vers l'Eglise, se les unir par elle plus étroitement et leur faire part de sa vie glorieuse en leur donnant pour nourriture son propre Corps et son Sang. La nouvelle condition promise et espérée a déjà reçu dans le Christ son premier commencement, l'envoi du Saint-Esprit lui a donné son élan et par lui elle se continue dans l'Eglise où la foi nous instruit sur la signification même de notre vie temporelle dès lors que nous menons à bonne fin, avec l'espérance des biens futurs, la tâche qui nous a été confiée par le Père et que nous faisons ainsi notre salut (cfr *Ph* 2, 12).

Ainsi donc déjà les derniers temps sont arrivés pour nous (cfr *1 Co* 10, 11). Le renouvellement du monde est irrévocablement acquis et, en toute réalité, anticipé dès maintenant : en effet, déjà sur la terre l'Eglise est parée d'une sainteté encore imparfaite mais déjà véritable. Cependant, jusqu'à l'heure où seront réalisés les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite (cfr *2 Pi* 3, 13), l'Eglise en pèlerinage porte dans ses sacrements et ses institutions qui relèvent de ce temps la figure du siècle qui passe, elle a sa place parmi les créatures qui gémissent présentement encore dans les douleurs de l'enfantement, attendant la manifestation des fils de Dieu (cfr *Rm* 8, 19-22).

Ainsi donc unis au Christ dans l'Eglise et marqués de l'Esprit Saint, « arrhes de notre héritage » (*Eph* 1, 14), en toute vérité nous sommes appelés enfants de Dieu et nous le sommes (cfr *1 Jn* 3, 1), mais l'heure n'est pas encore venue où nous paraîtrons avec le Christ dans la gloire (cfr *Col* 3, 4), devenus semblables à Dieu parce que nous le verrons tel qu'il est (cfr *1 Jn* 3, 2). « Tant que nous demeurons dans ce corps, nous sommes en exil loin du Seigneur » (*2 Co* 5, 6), possédant les prémices de l'Esprit, nous gémissons intérieurement (cfr *Rm* 8, 23) et nous aspirons à être avec le Christ (cfr *Ph* 1, 23). La même charité nous presse du désir de vivre davantage pour lui qui est mort pour nous et ressuscité (cfr *2 Co* 5, 15). Nous avons donc à cœur de plaire au Seigneur en toutes choses (cfr *2 Co* 5, 9) et nous endossons l'armure de Dieu afin de pouvoir tenir contre les embûches du démon et lui résister au jour mauvais (cfr *Eph* 6, 11-13). Ignorants du jour et de l'heure, il faut que suivant l'avertissement du Seigneur nous restions constamment vigilants pour pouvoir, quand s'achèvera le cours unique de notre vie terrestre (cfr *Hb* 9, 27), être admis avec lui aux Noces et comptés parmi les bénis de Dieu (cfr *Mt* 25, 31-46), au lieu d'être comme les mauvais et les paresseux serviteurs (cfr *Mt* 25, 26) écartés par l'ordre de Dieu vers le feu éternel (cfr *Mt* 25, 41), vers ces ténèbres du dehors où « seront les pleurs et les grincements de dents » (*Mt* 22, 13 et 25, 30). En effet, avant de régner avec le Christ glorieux, tous nous devrons

manifestabimur «ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit sive bonum sive malum» (*2 Co* 5, 10) et in fine mundi «procedent qui bona fecerunt in resurrectionem vitae, qui vero mala egerunt, in resurrectionem iudicii» (*Io* 5, 29 ; cfr *Mt* 25, 46). Existimantes proinde quod «non sunt condignae passiones huius temporis ad futuram gloriam quae revelabitur in nobis» (*Rom* 8, 18 ; cfr *2 Tm* 2, 11-12), fortes in fide exspectamus «beatam spem et adventum gloriae magni Dei et Salvatoris nostri Iesu Christi» (*Tit* 2, 13), «qui reformabit corpus humilitatis nostrae configuratum corpori claritatis suae» (*Ph* 3, 21) et qui veniet «glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt» (*2 Th* 1, 10).

49. Donec ergo Dominus venerit in maiestate sua et omnes Angeli cum eo (cfr *Mt* 25, 31) et, destructa morte, Illi subiecta fuerint omnia (cfr *1 Co* 15, 26-27), alii e discipulis Eius in terris peregrinantur, alii hac vita functi purificantur, alii vero glorificantur intuentes «clare ipsum Deum trinum et unum, sicuti est[1]» ; omnes tamen, gradu quidem modoque diverso, in eadem Dei et proximi caritate communicamus et eundem hymnum gloriae Deo nostro canimus. Universi enim qui Christi sunt, Spiritum Eius habentes, in unam Ecclesiam coalescunt et invicem cohaerent in Ipso (cfr *Eph* 4, 16). Viatorum igitur unio cum fratribus qui in pace Christi dormierunt, minime intermittitur, immo secundum perennem Ecclesiae fidem, spiritualium bonorum communicatione roboratur[2]. Ex eo enim quod coelites intimius cum Christo uniuntur, totam Ecclesiam in sanctitatem firmius consolidant, cultum, quem ipsa hic in terris Deo exhibet, nobilitant ac multipliciter ad ampliorem eius aedificationem contribuunt (cfr *1 Co* 12, 12-27)[3]. Nam in patriam recepti et praesentes ad Dominum (cfr *2 Co* 5, 8), per Ipsum, cum Ipso et in Ipso non desinunt apud Patrem pro nobis intercedere[4], exhibentes merita quae per unum Mediatorem Dei et hominum, Christum Iesum (cfr *1 Tm* 2, 5) in terris sunt adepti, Domino in omnibus servientes et adimplentes ea quae desunt passionum Christi in carne sua pro Corpore Eius quod est Ecclesia (cfr *Col* 1, 24)[5]. Eorum proinde fraterna sollicitudine infirmitas nostra plurimum iuvatur.

50. Hanc communionem totius Iesu Christi Mystici Corporis apprime agnoscens, Ecclesia viatorum inde a primaevis christianae religionis temporibus, defunctorum memoriam magna cum pietate excoluit[6] et, «quia sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur» (*2 Mac* 12, 46), etiam suffragia pro illis obtulit. Apostolos autem et martyres Christi, qui sui sanguinis effusione supremum fidei et caritatis testimonium dederant, in Christo arctius nobis coniunctos esse Ecclesia semper credidit, eos simul cum Beata Virgine Maria et sanctis Angelis peculiari affectu venerata est[7], eorumque intercessionis

---

1. Conc. Florentinum, *Decretum pro Graecis* : Denz. 693 (1305).
2. Praeter documenta antiquiora contra quamlibet formam evocationis spirituum inde ab Alexandro IV (27 sept. 1258), cfr Encycl. S.S.C.S. Officii, *De magnetismi abusu*, 4 aug. 1856 : *ASS* (1865) pp. 177-178, Denz. 1653-1654 (2823-2825) ; responsionem S.S.C.S. Officii, 24 apr. 1917 : *AAS* 9 (1917) p. 268, Denz. 2182 (3642).
3. Videatur synthetica expositio huius doctrinae paulinae in : Pius XII, Litt. Encycl. *Mystici Corporis* : *AAS* 35 (1943) p. 200 et passim.
4. Cfr, i. a., S. Augustinus, *Enarr. in Ps.* 85, 24 : *PL* 37, 1099. S. Hieronymus, *Liber contra Vigilantium*, 6 : *PL* 23, 344. S. Thomas, *In 4m Sent.*, d. 45, q. 3, a. 2. S. Bonaventura, *In 4m Sent.*, d. 45, a. 3, q. 2 ; etc.
5. Cfr Pius XII, Litt. Encycl. *Mystici Corporis* : *AAS* 35 (1943) p. 245.
6. Cfr Plurimae inscriptiones in Catacumbis romanis.
7. Cfr Gelasius I, Decretalis *De libris recipiendis*, 3 : *PL* 59, 160, Denz. 165 (353).

être mis au jour « devant le tribunal du Christ, pour que chacun reçoive le salaire de ce qu'il aura fait pendant qu'il était dans son corps, soit en bien, soit en mal » (*2 Co* 5, 10), et à la fin du monde « les hommes sortiront du tombeau, ceux qui auront fait le bien pour une résurrection de vie, ceux qui auront fait le mal pour une résurrection de condamnation » (*Jn* 5, 29 ; cfr *Mt* 25, 46). « C'est pourquoi, estimant qu'il n'y a pas de proportion entre les peines du présent et la gloire qui doit se manifester en nous » (*Rm* 8, 18 ; cfr *2 Tm* 2, 11-12), « nous attendons, solides dans la foi, la bienheureuse espérance et la manifestation glorieuse de notre grand Dieu et Sauveur le Christ Jésus » (*Tit* 2, 13) « qui transformera notre corps de misère en un corps semblable à son corps de gloire » (*Ph* 3, 21), et qui viendra « se faire glorifier dans ses saints et admirer en tous ceux qui auront cru » (*2 Th* 1, 10).

49. [*La communion entre l'Eglise du ciel et l'Eglise de la terre*] Ainsi donc, en attendant que le Seigneur soit venu dans sa majesté, accompagné de tous les anges (cfr *Mt* 25, 31) et que, la mort détruite, tout lui ait été soumis (cfr *1 Co* 15, 26-27), les uns parmi ses disciples continuent sur terre leur pèlerinage, d'autres ayant achevé leur vie se purifient encore, d'autres enfin sont dans la gloire, contemplant « dans la pleine lumière, tel qu'il est, le Dieu un en trois Personnes [1] ». Tous cependant, à des degrés et sous des formes diverses, nous communions dans la même charité envers Dieu et envers le prochain, chantant à notre Dieu le même hymne de gloire. En effet, tous ceux qui sont du Christ et possèdent son Esprit constituent une seule Eglise et dans le Christ se tiennent mutuellement comme un tout (cfr *Eph* 4, 16). Donc, l'union de ceux qui sont encore en chemin avec leurs frères, qui se sont endormis dans la paix du Christ ne connaît pas la moindre intermittence, au contraire, selon la foi constante de l'Eglise, cette union est renforcée par l'échange des biens spirituels [2]. Etant en effet liés plus intimement avec le Christ, les habitants du ciel contribuent à affermir plus solidement l'Eglise en sainteté, ils ajoutent à la grandeur du culte que l'Eglise rend à Dieu sur la terre et de multiples façons l'aident à se construire plus largement (cfr *1 Co* 12, 12-27) [3]. Admis dans la patrie et présents au Seigneur (cfr *2 Co* 5, 8), par lui, avec lui et en lui ils ne cessent d'intercéder pour nous auprès du Père [4], offrant les mérites qu'ils ont acquis sur terre par l'unique Médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus (cfr *1 Tm* 2, 5), servant le Seigneur en toutes choses et complétant en leur chair ce qui manque aux souffrances du Christ en faveur de son Corps qui est l'Eglise (cfr *Col* 1, 24) [5]. Ainsi leur sollicitude fraternelle est pour notre infirmité du plus grand secours.

50. [*Les rapports de l'Eglise de la terre avec l'Eglise du ciel*] Reconnaissant dès l'abord cette communion qui existe à l'intérieur du Corps mystique de Jésus-Christ, l'Eglise, en ses membres qui cheminent sur la terre, dès les premiers temps du christianisme, a entouré de piété la mémoire des défunts [6] en offrant aussi pour eux ses suffrages car « la pensée de prier pour les morts afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés est une pensée sainte et pieuse » (*2 Mac* 12, 46). Quant aux apôtres et aux martyrs du Christ qui donnèrent le témoignage suprême de la foi et de la charité dans l'effusion de leur sang, l'Eglise a toujours cru qu'ils se trouvaient dans le Christ plus étroitement unis avec nous ; en même temps que la bienheureuse Vierge Marie et les saints anges, elle les a entourés d'une particulière ferveur [7], sollicitant pieusement le secours de leur

auxilium pie imploravit. Quibus mox adnumerati sunt alii quoque qui Christi virginitatem et paupertatem pressius erant imitati[8] et tandem ceteri quos praeclarum virtutum christianarum exercitium[9] ac divina charismata piae fidelium devotioni et imitationi commendabant[10].

Dum enim illorum conspicimus vitam qui Christum fideliter sunt secuti, nova ratione ad futuram Civitatem inquirendam (cfr *Hb* 13, 14 et 11, 10) incitamur simulque tutissimam edocemur viam qua inter mundanas varietates, secundum statum ac condicionem unicuique propriam, ad perfectam cum Christo unionem seu sanctitatem pervenire poterimus[11]. In vita eorum qui, humanitatis nostrae consortes, ad imaginem tamen Christi perfectius transformantur (cfr *2 Co* 3, 18), Deus praesentiam vultumque suum hominibus vivide manifestat. In eis Ipse nos alloquitur, signumque nobis praebet Regni sui[12], ad quod tantam habentes impositam nubem testium (cfr *Hb* 12, 1), talemque contestationem veritatis Evangelii, potenter attrahimur.

Nec tamen solius exempli titulo coelitum memoriam colimus, sed magis adhuc ut totius Ecclesiae unio in Spiritu roboretur per fraternae caritatis exercitium (cfr *Eph* 4, 1-6). Nam sicut christiana inter viatores communio propinquius nos ad Christum adducit, ita consortium cum Sanctis nos Christo coniungit, a quo tamquam a Fonte et Capite omnis gratia et ipsius Populi Dei vita promanat[13]. Summopere ergo decet ut hos Iesu Christi amicos et coheredes, fratres quoque nostros et benefactores eximios diligamus, debitas pro ipsis Deo rependamus gratias[14] « suppliciter eos invocemus et ob beneficia impetranda a Deo per Filium eius Iesum Christum, Dominum nostrum, qui solus noster Redemptor et Salvator est, ad eorum orationes, opem auxiliumque confugiamus[15] ». Omne enim genuinum amoris testimonium coelitibus a nobis exhibitum, suapte natura tendit ac terminatur ad Christum qui est « corona Sanctorum omnium[16] » et per Ipsum ad Deum qui est mirabilis in Sanctis suis et in ipsis magnificatur[17].

Nobilissima vero ratione unio nostra cum Ecclesia coelesti actuatur, cum, praesertim in sacra Liturgia, in qua virtus Spiritus Sancti per signa sacramentalia super nos agit, divinae maiestatis laudem socia exsultatione concelebramus[18], et universi, in sanguine Christi ex omni tribu et lingua et populo et natione redempti (cfr *Ap* 5, 9) atque in unam Ecclesiam congregati, uno cantico laudis Deum unum et trinum magnificamus. Eucharisticum ergo sacrificium celebrantes cultui Ecclesiae coelestis vel maxime iungimur communicantes et memoriam venerantes in primis gloriosae semper Virginis Mariae, sed et beati Ioseph et beatorum Apostolorum et Martyrum et omnium Sanctorum[19].

---

8. Cfr S. Methodius, *Symposion*, VII, 3 : *GCS* (Bonwetsch), p. 74.

9. Cfr Benedictus XV, *Decretum approbationis virtutum in Causa beatificationis et canonizationis Servi Dei Ioannis Nepomuceni Neumann* : *AAS* 14 (1922) p. 23 ; plures Allocutiones Pii XI de Sanctis : *Inviti all'eroismo*. Discorsi... t. I-III, Romae 1941-1942, passim ; Pius XII, *Discorsi e Radiomessaggi*, t. 10, 1949, pp. 37-43.

10. Cfr Pius XII, Litt. Encycl. *Mediator Dei* : *AAS* 39 (1947) p. 581.

11. Cfr *Hb* 13, 7 ; *Eccli* 44-50 ; *Hb* 11, 3-40. Cfr etiam Pius XII, Litt. Encycl. *Mediator Dei* : *AAS* 39 (1947) pp. 582-583.

intercession. A ceux-là s'en ajoutèrent bientôt d'autres, ceux qui avaient choisi d'imiter de plus près la virginité et la pauvreté du Christ[8], d'autres enfin que l'exercice plus éclatant des vertus chrétiennes[9] et les grâces insignes de Dieu recommandaient à la pieuse dévotion et à l'imitation des fidèles[10].

En effet, de contempler la vie des hommes qui ont suivi fidèlement le Christ est un nouveau stimulant à rechercher la Cité à venir (cfr *Hb* 13, 14 et 11, 10) et en même temps par là nous apprenons à connaître le chemin par lequel, à travers les vicissitudes du monde, selon l'état et la condition propres à chacun, il nous sera possible de parvenir à l'union parfaite avec le Christ, c'est-à-dire à la sainteté[11]. Dans la vie de nos compagnons d'humanité plus parfaitement transformés à l'image du Christ (cfr *2 Co* 3, 18), Dieu manifeste aux hommes dans une vive lumière sa présence et son visage. En eux Dieu lui-même nous parle, il nous donne un signe de son royaume[12] et nous y attire puissamment, tant est grande la nuée de témoins qui nous enveloppe (cfr *Hb* 12, 1) et tant la vérité de l'Evangile se trouve attestée.

Mais nous ne vénérons pas seulement au titre de leur exemple la mémoire des habitants du ciel : nous cherchons bien davantage par là à renforcer, grâce à l'exercice de la charité fraternelle, l'union de toute l'Eglise dans l'Esprit (cfr *Eph* 4, 1-6). Car tout comme la communion entre les chrétiens de la terre nous approche de plus près du Christ, ainsi la communauté avec les Saints nous unit au Christ de qui découlent, comme de leur source et de leur chef, toutes grâces et la vie du peuple de Dieu lui-même[13]. Il est donc au plus haut point convenable que nous aimions ces amis et cohéritiers de Jésus-Christ, nos frères aussi et nos insignes bienfaiteurs, que nous rendions à Dieu pour eux les grâces qui lui sont dues[14], « les invoquant avec ardeur, recourant à leurs prières, à leur secours et à leur aide pour obtenir de Dieu par son Fils Jésus-Christ, notre Seigneur, notre seul Rédempteur et Sauveur, les bienfaits dont nous avons besoin[15] ». Car tout témoignage authentique d'amour présenté par nous aux habitants du ciel, par sa nature même tend comme vers son terme au Christ « couronne de tous les saints[16] » et par lui à Dieu qui est admirable en ses saints et glorifié en eux[17].

C'est surtout dans la sainte liturgie que se réalise de la façon la plus haute notre union avec l'Eglise du ciel : là en effet, par les signes sacramentels, s'exerce sur nous la vertu de l'Esprit Saint, là nous proclamons dans une joie commune la louange de la divine Majesté[18], tous rachetés dans le sang du Christ de toute tribu, de toute langue, peuple ou nation (cfr *Ap* 5, 9) et, rassemblés en l'unique Eglise, nous glorifions dans un chant unanime de louange le Dieu un en trois Personnes. La célébration du sacrifice eucharistique est le moyen suprême de notre union au culte de l'Eglise du ciel, tandis que « unis dans une même communion nous vénérons d'abord la mémoire de la glorieuse Marie toujours vierge, de saint Joseph, des bienheureux apôtres et martyrs et de tous les saints[19] ».

---

12. Cfr Conc. Vaticanum I, Const. *De fide catholica,* cap. 3 : Denz. 1794 (3013).
13. Cfr Pius XII, Litt. Encycl. *Mystici Corporis* : *AAS* 35 (1943) p. 216.
14. Quoad gratitudinem erga ipsos Sanctos, cfr E. Diehl, *Inscriptiones latinae christianae veteres,* I, Berolini, 1925, nn. 2008, 2382 et passim.
15. Conc. Tridentinum, Sess. 25, *De invocatione... sanctorum* : Denz 984 (1821).
16. Breviarium Romanum, *Invitatorium in festo Sanctorum Omnium.*
17. Cfr v. g., *2 Th 1, 10.*
18. Conc.Vaticanum II, Const. *De Sacra Liturgia,* cap. 5, n. 104.
19. *Canon* Missae Romanae.

51. Quam venerabilem maiorum nostrorum fidem circa vitale consortium cum fratribus qui in gloria coelesti sunt vel adhuc post mortem purificantur, magna cum pietate haec Sacrosancta Synodus recipit et decreta Sacrorum Conciliorum Nicaeni II [20], Florentini [21] et Tridentini [22] rursus proponit. Simul autem pro pastorali sua sollicitudine omnes ad quos spectat hortatur, ut si qui abusus, excessus vel defectus hic illicve irrepserint, eos arcere aut corrigere satagant ac omnia ad pleniorem Christi et Dei laudem instaurent. Doceant ergo fideles authenticum Sanctorum cultum non tam in actuum exteriorum multiplicitate quam potius in intensitate amoris nostri actuosi consistere, quo, ad maius nostrum et Ecclesiae bonum, Sanctorum quaerimus « et conversatione exemplum et communione consortium, et intercessione subsidium [23] ». Ex altera vero parte instruant fideles nostram cum coelitibus conversationem, dummodo haec in pleniore fidei luce concipiatur, nequaquam extenuare latreuticum cultum, Deo Patri per Christum in Spiritu tributum, sed illum e contra impensius ditare [24].

Nam omnes qui filii Dei sumus et unam familiam in Christo constituimus (cfr *Hb* 3, 6), dum in mutua caritate et una sanctissimae Trinitatis laude invicem communicamus, intimae Ecclesiae vocationi correspondemus et consummatae gloriae liturgiam praegustando participamus [25]. Quando enim Christus apparebit et gloriosa mortuorum resurrectio erit, claritas Dei illuminabit coelestem Civitatem et eius lucerna erit Agnus (cfr *Ap* 21, 24). Tunc tota Ecclesia sanctorum in summa caritatis beatitudine adorabit Deum et « Agnum qui occisus est » (*Ap* 5, 12), una voce proclamans : « Sedenti in throno, et Agno : benedictio, et honor, et gloria, et potestas in saecula saeculorum » (*Ap* 5, 13-14).

Caput VIII

DE BEATA MARIA VIRGINE DEIPARA IN MYSTERIO CHRISTI ET ECCLESIAE

I. — Prooemium

52. Benignissimus et sapientissimus Deus, mundi redemptionem complere volens, « ubi venit plenitudo temporis, misit Filium suum, factum ex muliere, ... ut adoptionem filiorum reciperemus » (*Gal* 4, 4-5). « Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de coelis, et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine [1] ». Quod salutis divinum mysterium nobis revelatur et continuatur in Ecclesia, quam Dominus ut corpus suum constituit, et in qua fideles Christo Capiti adhaerentes atque cum omnibus sancti Eius communicantes, memoriam etiam venerentur oportet « in primis gloriosae semper Virginis Mariae, Genitricis Dei et Domini nostri Iesu Christi [2] ».

---

20. Conc. Nicaenum II, Act. VII : Denz. 302 (600).
21. Conc. Florentinum, *Decretum pro Graecis*: Denz. 693 (1304).
22. Conc. Tridentinum, Sess. 25, *De invocatione, veneratione et reliquiis Sanctorum et sacris imaginibus* : Denz. 984-988 (1821-1824) ; Sess. 25, *Decretum de Purgatorio* : Denz. 983 (1820) ; Sess. 6, *Decretum de iustificatione*, can. 30 : Denz. 840 (1580).
23. Ex *Praefatione*, aliquibus dioecesibus concessa.
24. Cfr S. Petrus Canisius, *Catechismus Maior seu Summa Doctrinae christianae*, cap. III (ed. crit. F. Streicher), pars I, pp. 15-16, n. 44 et pp. 100-101, n. 49.
25. Cfr Conc. Vaticanum II, Const. *De Sacra Liturgia*, cap. 1, n. 8.

51. [*Directives pastorales*] Cette foi vénérable de nos pères en la communion de vie qui existe avec nos frères déjà en possession de la gloire céleste ou en voie de purification après leur mort, le saint Concile la recueille avec piété, il propose à nouveau les décrets des saints Conciles : le deuxième de Nicée[20], celui de Florence[21] et celui de Trente[22]. En même temps, dans sa sollicitude pastorale, il exhorte tous les responsables, au cas où des abus, des excès ou des défauts auraient pu ici ou là s'introduire, à y porter avec zèle remède en écartant ou corrigeant le mal, et en restaurant toutes choses de façon que le Christ et Dieu soient plus parfaitement loués. Qu'ils enseignent aux fidèles que le culte authentique des saints ne consiste pas tant à multiplier les actes extérieurs mais plutôt à pratiquer un amour fervent et effectif, cherchant, pour notre plus grand bien et celui de l'Eglise, « à fréquenter les saints pour les imiter, à nous unir à eux pour avoir part à leur sort, à obtenir le secours de leur intercession[23] ». Par ailleurs, qu'on montre bien aux fidèles que la fréquentation des habitants du ciel, si elle est conçue selon la pleine lumière de la foi, bien loin de diminuer le culte d'adoration rendu à Dieu le Père par le Christ dans l'Esprit, l'enrichit au contraire plus généreusement[24].

En effet lorsque la charité mutuelle et la louange unanime de la Très Sainte Trinité nous font communier les uns aux autres, nous tous, fils de Dieu qui ne faisons dans le Christ qu'une seule famille (cfr *Hb* 3, 6) nous répondons à la vocation profonde de l'Eglise et nous prenons par avance une part déjà savoureuse à la liturgie de la gloire parfaite[25]. A l'heure où le Christ apparaîtra, quand se réalisera la glorieuse résurrection des morts, la clarté de Dieu illuminera la Cité céleste et l'Agneau sera son flambeau (cfr *Ap* 21, 24). Alors l'Eglise des saints tout entière, dans la joie suprême de la charité, adorera Dieu et « l'Agneau qui a été égorgé » (*Ap* 5, 12), proclamant d'une seule voix : « A Celui qui siège sur le trône et à l'Agneau louange, honneur, gloire et domination dans les siècles des siècles » (*Ap* 5, 13-14).

Chapitre VIII

LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE MERE DE DIEU DANS LE MYSTERE DU CHRIST ET DE L'EGLISE

I. — Introduction

52. [*La Sainte Vierge dans le mystère du Christ*] Ayant résolu, dans sa très grande bonté et sagesse, d'opérer la rédemption du monde, Dieu « quand vint la plénitude du temps, envoya son Fils né d'une femme... pour faire de nous des fils adoptifs » (*Ga* 4, 4-5). C'est ainsi que son Fils « à cause de nous les hommes et pour notre salut, descendit du ciel et prit chair de la Vierge Marie par l'action du Saint-Esprit[1] ». Ce divin mystère de salut se révèle pour nous et se continue dans l'Eglise, que le Seigneur a établie comme son Corps et dans laquelle les croyants attachés au Christ chef et unis dans une même communion avec tous ses saints, se doivent de vénérer « en tout premier lieu la mémoire de la glorieuse Marie toujours Vierge, Mère de notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ[2] ».

---

1. *Credo* in Missa Romana : Symbolum Constantinopolitanum : Mansi 3, 566. Cfr Conc. Ephesinum, ib. 4, 1130 (necnon ib. 2, 665 et 4, 1071) ; Conc. Chalcedonense, ib. 7, 111-116 ; Conc. Constantinopolitanum II, ib. 9, 375-396.
2. *Canon* Missae Romanae.

53. Virgo enim Maria, quae Angelo nuntiante Verbum Dei corde et corpore suscepit et Vitam mundo protulit, ut vera Mater Dei ac Redemptoris agnoscitur et honoratur. Intuitu meritorum Filii sui sublimiore modo redempta Eique arcto et indissolubili vinculo unita, hoc summo munere ac dignitate ditatur ut sit Genitrix Dei Filii, ideoque praedilecta filia Patris necnon sacrarium Spiritus Sancti, quo eximiae gratiae dono omnibus aliis creaturis, coelestibus et terrestribus, longe antecellit. Simul autem cum omnibus hominibus salvandis in stirpe Adam invenitur coniuncta, immo « plane mater membrorum (Christi), ... quia cooperata est caritate ut fideles in Ecclesia nascerentur, quae illius Capitis membra sunt[3] ». Quapropter etiam ut supereminens prorsusque singulare membrum Ecclesiae necnon eius in fide et caritate typus et exemplar spectatissimum salutatur eamque Catholica Ecclesia, a Spiritu Sancto edocta, filiali pietatis affectu tamquam matrem amantissimam prosequitur.

54. Ideo Sacrosancta Synodus, doctrinam de Ecclesia, in qua divinus Redemptor salutem operatur, exponens, illustrare sedulo intendit tum munus Beatae Virginis in mysterio Incarnati Verbi et Corporis Mystici, tum hominum redemptorum officia erga Deiparam, matrem Christi et matrem hominum, maxime fidelium, quin tamen in animo habeat completam de Maria proponere doctrinam, neque quaestiones labore theologorum nondum ad plenam lucem perductas dirimere. Servantur itaque in suo iure sententiae, quae in scholis catholicis libere proponuntur de Illa, quae in Sancta Ecclesia locum occupat post Christum altissimum nobisque maxime propinquum[4].

II. — De munere B. Virginis in oeconomia salutis

55. Sacrae Litterae Veteris Novique Testamenti et veneranda Traditio munus Matris Salvatoris in salutis oeconomia modo magis magisque dilucido ostendunt et veluti conspiciendum proponunt. Libri quidem Veteris Testamenti historiam salutis, qua Christi in mundum adventus lento gradu praeparatur, describunt. Quae primaeva documenta, qualiter in Ecclesia leguntur et sub luce ulterioris et plenae revelationis intelliguntur, clarius pedetentim in lucem proferunt figuram mulieris, Matris Redemptoris. Ipsa, sub hac luce, iam prophetice adumbratur in promissione, lapsis in peccatum primis parentibus data, de victoria super serpentem (cfr *Gn* 3, 15). Similiter haec est Virgo quae concipiet et pariet Filium, cuius nomen vocabitur Emmanuel (cfr *Is* 7, 14 ; cfr *Mich* 5, 2-3 - *Mt* 1, 22-23). Ipsa praecellit inter humiles ac pauperes Domini, qui salutem cum fiducia ab Eo sperant et accipiunt. Cum Ipsa tandem praecelsa Filia Sion, post diuturnam exspectationem promissionis, complentur tempora et nova instauratur Oeconomia, quando Filius Dei humanam naturam ex ea assumpsit, ut mysteriis carnis suae hominem a peccato liberaret.

---

3. S. Augustinus, *De S. Virginitate,* 6 : *PL* 40, 399.
4. Cfr Paulus Pp. VI, *Allocutio in Concilio,* die 4 dec. 1963 : *AAS* 56 (1964) p. 37.

53. [*La Sainte Vierge et l'Eglise*] La Vierge Marie en effet, qui reçut lors de l'Annonciation angélique le Verbe de Dieu à la fois dans son cœur et dans son corps et présenta au monde la Vie, est reconnue et honorée comme la véritable Mère de Dieu et du Rédempteur. Rachetée de façon éminente en considération des mérites de son Fils, unie à lui par un lien étroit et indissoluble, elle reçoit cette immense charge et dignité d'être la Mère du Fils de Dieu, et par conséquent la fille de prédilection du Père et le sanctuaire du Saint-Esprit, don exceptionnel de grâce qui la met bien loin au-dessus de toutes les créatures dans le ciel et sur la terre. Mais elle se trouve aussi réunie comme descendante d'Adam à l'ensemble de l'humanité qui a besoin de salut ; bien mieux, elle est vraiment « Mère des membres du Christ... ayant coopéré par sa charité à la naissance dans l'Eglise des fidèles qui sont les membres de ce Chef [3] ». C'est pourquoi encore elle est saluée comme un membre suréminent et absolument unique de l'Eglise, modèle et exemplaire admirables pour celle-ci dans la foi et dans la charité, objet de la part de l'Eglise catholique, instruite par l'Esprit Saint, d'un sentiment filial de piété comme il convient pour une Mère très aimante.

54. [*Intention du Concile*] Aussi, présentant la doctrine de l'Eglise en laquelle le divin Rédempteur opère notre salut, le saint Concile se propose de mettre avec soin en lumière d'une part le rôle de la bienheureuse Vierge dans le mystère du Verbe incarné et du Corps mystique, et d'autre part les devoirs des hommes rachetés envers la Mère de Dieu, Mère du Christ et Mère des hommes, des croyants en premier lieu : le Concile toutefois n'a pas l'intention de faire au sujet de Marie un exposé doctrinal complet ni de trancher les questions que le travail des théologiens n'a pu encore amener à une lumière totale. Par conséquent les opinions demeurent légitimes qui sont librement proposées dans les écoles catholiques au sujet de celle qui occupe dans la Sainte Eglise la place la plus élevée au-dessous du Christ, et nous est toute proche [4].

II. — Rôle de la bienheureuse Vierge dans l'économie du salut

55. [*La Mère du Messie dans l'Ancien Testament*] Les Saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament et la Tradition vénérable mettent dans une lumière de plus en plus grande le rôle de la Mère du Sauveur dans l'économie du salut et le proposent à notre contemplation. Les livres de l'Ancien Testament décrivent l'histoire du salut et la lente préparation de la venue du Christ au monde. Ces documents primitifs, tels qu'ils sont lus dans l'Eglise et compris à la lumière de la Révélation postérieure et complète, font apparaître progressivement dans une plus parfaite clarté la figure de la femme. Mère du Rédempteur. Dans cette clarté, celle-ci se trouve prophétiquement esquissée dans la promesse, faite à nos premiers parents après la chute, d'une victoire sur le serpent (cfr *Gn* 3, 15). De même c'est elle, la Vierge, qui concevra et enfantera un fils auquel sera donné le nom d'Emmanuel (cfr *Is* 7, 14 ; cfr *Mi* 5, 2-3 ; *Mt* 1, 22-23). Elle occupe la première place parmi ces humbles et ces pauvres du Seigneur qui espèrent et reçoivent le salut de lui avec confiance. Enfin avec elle, la fille de Sion par excellence, après la longue attente de la promesse, s'accomplissent les temps et s'instaure l'économie nouvelle, lorsque le Fils de Dieu, par elle, prit la nature humaine pour libérer l'homme du péché par les mystères de sa chair.

56. Voluit autem misericordiarum Pater, ut acceptatio praedestinatae matris incarnationem praecederet, ut sic, quemadmodum femina contulit ad mortem, ita etiam femina conferret ad vitam. Quod praecellentissime valet de Matre Iesu, quae ipsam Vitam, omnia renovantem, mundo effudit, et a Deo donis tanto munere dignis praedita est. Unde nil mirum apud Sanctos Patres usum invaluisse quo Deiparam appellarunt totam sanctam et ab omni peccati labe immunem, quasi a Spiritu Sancto plasmatam novamque creaturam formatam[5]. Singularis prorsus sanctitatis splendoribus a primo instante suae conceptionis ditata, Nazarethana Virgo ab Angelo nuntiante, Dei mandato, ut « gratia plena » salutatur (cfr *Lc* 1, 28), et coelesti nuntio ipsa respondet : « Ecce Ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum » (*Lc* 1, 38). Ita Maria filia Adam, verbo divino consentiens, facta est Mater Iesu, ac salvificam voluntatem Dei, pleno corde et nullo retardata peccato, complectens, semetipsam ut Domini ancillam personae et operi Filii sui totaliter devovit, sub Ipso et cum Ipso, omnipotentis Dei gratia, mysterio redemptionis inserviens. Merito igitur SS. Patres Mariam non mere passive a Deo adhibitam, sed libera fide et oboedientia humanae saluti cooperantem censent. Ipsa enim, ut ait S. Irenaeus, « oboediens et sibi et universo generi humano causa facta est salutis[6] ». Unde non pauci Patres antiqui in praedicatione sua cum eo libenter asserunt : « Hevae inoboedientiae nodum solutionem accepisse per oboedientiam Mariae ; quod alligavit virgo Heva per incredulitatem, hoc virginem Mariam solvisse per fidem[7] » ; et comparatione cum Heva instituta, Mariam « matrem viventium » appellant[8], saepiusque affirmant : « mors per Hevam, vita per Mariam[9] ».

57. Haec autem Matris cum Filio in opere salutari coniunctio a tempore virginalis conceptionis Christi ad Eius usque mortem manifestatur ; in primis quidem cum Maria, exsurgens cum festinatione ad visitandam Elisabeth, ab ea ob fidem suam in salutem promissam beata salutatur et praecursor in sinu matris exsultavit (cfr *Lc* 1, 41-45) ; in nativitate vero, cum Deipara Filium suum primogenitum, qui virginalem eius integritatem non minuit sed sacravit[10], pastoribus et Magis laetabunda ostendit. Cum autem Eum in templo, dono pauperum oblato, Domino praesentavit, audivit Simeonem simul praenuntiantem Filium futurum contradictionis signum et matris animam gladium pertransiturum, ut revelarentur ex multis cordibus cogitationes (cfr *Lc* 2, 34-35). Puerum Iesum deperditum ac cum dolore quaesitum, parentes eius in templo invenerunt in his quae Patris Eius erant occupatum ; verbumque Filii non intellexerunt. Mater vero Eius omnia haec in corde suo meditabunda conservabat (cfr *Lc* 2, 41-51).

---

5. Cfr S. Germanus Const., *Hom. in Annunt. Deiparae* : *PG* 98, 328 A ; *In Dorm.* 2 : col. 357. - Anastasius Antioch., *Serm. 2 de Annunt.*, 2 : *PG* 89, 1377 AB ; *Serm.* 3, 2 : col. 1388 C. - S. Andreas Cret., *Can. in B. V. Nat.* 4 : *PG* 97, 1321 B. *In B. V. Nat.*, 1 : col. 812 A. *Hom. in dorm.* 1 : col. 1068 C. - S. Sophronius, *Or. 2 in Annunt.*, 18 : *PG* 87 (3), 3237 BD.
6. S. Irenaeus, *Adv. Haer.* III, 22, 4 : *PG* 7, 959 A ; Harvey, 2, 123.
7. S. Irenaeus, *ib.* ; Harvey, 2, 124.
8. S. Epiphanius, *Haer.* 78, 18 : *PG* 42, 728 CD - 729 AB.

56. [*Marie à l'Annonciation*] Mais il plut au Père des Miséricordes que l'Incarnation fût précédée par une acceptation de la part de cette Mère prédestinée, en sorte que, une femme ayant contribué à l'œuvre de mort, de même une femme contribuât aussi à la vie. Ce qui est vrai à un titre exceptionnel de la Mère de Jésus qui donna au monde la vie destinée à tout renouveler, et fut pourvue par Dieu de dons à la mesure d'une si grande tâche. Rien d'étonnant par conséquent à ce que l'usage se soit établi chez les saints Pères d'appeler la Mère de Dieu la Toute Sainte, indemne de toute tache de péché, ayant été pétrie par l'Esprit Saint et formée comme une nouvelle créature[5]. Enrichie dès le premier instant de sa conception d'une sainteté éclatante absolument unique, la Vierge de Nazareth est saluée par l'ange de l'Annonciation, qui parle au nom de Dieu, comme « pleine de grâce » (cfr *Lc* 1, 28). Messager céleste auquel elle fait cette réponse : « Voici la servante du Seigneur, qu'il en soit de moi selon sa parole » (*Lc* 1, 38). Ainsi Marie, fille d'Adam, donnant à la parole de Dieu son consentement, devint Mère de Jésus et, épousant à plein cœur, sans que nul péché ne la retienne, la volonté divine de salut, se livra elle-même intégralement comme la servante du Seigneur à la personne et à l'œuvre de son Fils pour servir, dans sa dépendance et avec lui, par la grâce du Dieu tout-puissant, au mystère de la rédemption. C'est donc à juste titre que les saints Pères considèrent Marie comme apportant au salut des hommes non pas simplement la coopération d'un instrument passif aux mains de Dieu mais la liberté de sa foi et de son obéissance. En effet comme dit saint Irénée « par son obéissance elle est devenue, pour elle-même et pour tout le genre humain, cause de salut[6] ». Aussi, avec lui, un bon nombre d'anciens Pères disent volontiers dans leurs prédications : « Le nœud dû à la désobéissance d'Eve s'est dénoué par l'obéissance de Marie ; ce que Eve la vierge avait noué par son incrédulité, la Vierge Marie l'a dénoué par sa foi[7] » ; comparant Marie avec Eve, ils appellent Marie « la Mère des vivants[8] » et déclarent souvent : « par Eve la mort, par Marie la vie[9] ».

57. [*La Sainte Vierge et l'enfance de Jésus*] Cette union de la Mère avec son Fils dans l'œuvre du salut est manifeste dès l'heure de la conception virginale du Christ jusqu'à sa mort ; et d'abord quand Marie partant en hâte pour visiter Elisabeth, est saluée par elle du nom de bienheureuse pour avoir cru au salut promis, tandis que le Précurseur tressaillait au sein de sa mère (cfr *Lc* 1, 41-45) ; lors de la Nativité ensuite, quand la Mère de Dieu présenta dans la joie aux pasteurs et aux mages son Fils premier-né dont la naissance était non la perte mais la consécration de son intégrité virginale[10] ; puis lorsque, dans le Temple, après avoir fait l'offrande des pauvres, elle présenta son Fils au Seigneur, elle entendit Siméon prophétiser en même temps que le Fils serait un signe de contradiction et que l'âme de la Mère serait transpercée d'un glaive : ainsi se révéleraient les pensées intimes d'un grand nombre (cfr *Lc* 2, 34-35). Ayant perdu l'Enfant Jésus et l'ayant cherché avec angoisse, ses parents le trouvèrent au Temple occupé aux affaires de son Père, et la parole du Fils ne fut pas comprise par eux. Sa Mère cependant gardait tout cela dans son cœur et le méditait (cfr *Lc* 2, 41-51).

---

9. S. Hieronymus, *Epist.* 22, 21 : *PL* 22, 408. Cfr S. Augustinus, *Serm.* 51, 2, 3 : *PL* 38, 335 ; *Serm.* 232, 2 ; col. 1108. - S. Cyrillus Hieros., *Catech.* 12, 15 : *PG* 33, 741 AB. - S. Io. Chrysostomus, *In Ps.* 44, 7 : *PG* 55, 193. - S. Io. Damascenus, *Hom. 2 in dorm. B.M.V.*, 3 : *PG* 96, 728.

10. Cfr Conc. Lateranense anni 649, Can. 3 : Mansi 10, 1151. - S. Leo M., *Epist. ad Flav.* : *PL* 54, 759. - Conc. Chalcedonense : Mansi 7, 462. - S. Ambrosius, *De inst. virg.* : *PL* 16, 320.

58. In vita publica Iesu, Mater Eius signanter apparet, in initio quidem, cum ad nuptias in Cana Galilaeae, misericordia permota, initium signorum Iesu Messiae intercessione sua induxit (cfr *Io* 2, 1-11). In decursu praedicationis Eius suscepit verba, quibus Filius, Regnum ultra rationes et vincula carnis et sanguinis extollens, audientes et custodientes verbum Dei, sicut ipsa fideliter faciebat (cfr *Lc* 2, 19 et 51), beatos proclamavit (cfr *Mc* 3, 35 par. *Luc* 11, 27-28). Ita etiam B. Virgo in peregrinatione fidei processit, suamque unionem cum Filio fideliter sustinuit usque ad crucem, ubi non sine divino consilio stetit (cfr *Io* 19, 25), vehementer cum Unigenito suo condoluit et sacrificio Eius se materno animo sociavit, victimae de se genitae immolationi amanter consentiens ; ac demum ab eodem Christo Iesu in cruce moriente uti mater discipulo, hisce verbis data est : Mulier, ecce filius tuus (cfr *Io* 19, 26-27) [11].

59. Cum vero Deo placuerit humanae salutis sacramentum non ante solemniter manifestare quam promissum a Christo Spiritum effunderet, Apostolos videmus ante diem Pentecostes « perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Maria Matre Iesu et fratribus Eius » (*Act* 1, 14), Mariam quoque precibus suis implorantem donum Spiritus, qui in Annuntiatione ipsam iam obumbraverat. Denique Immaculata Virgo, ab omni originalis culpae labe praeservata immunis [12], expleto terrestris vitae cursu, corpore et anima ad coelestem gloriam assumpta est [13], ac tamquam universorum Regina a Domino exaltata, ut plenius conformaretur Filio suo, Domino dominantium (cfr *Ap* 19, 16) ac peccati mortisque victori [14].

III. — De Beata Virgine et Ecclesia

60. Unicus est Mediator noster secundum verba Apostoli : « Unus enim Deus, unus et Mediator Dei et hominum, homo Christus Iesus, qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus » (*1 Tm* 2, 5-6). Mariae autem maternum munus erga homines hanc Christi unicam mediationem nullo modo obscurat nec minuit, sed virtutem eius ostendit. Omnis enim salutaris Beatae Virginis influxus in homines non ex aliqua rei necessitate, sed ex beneplacito divino exoritur et ex superabundantia meritorum Christi profluit, Eius mediationi innititur, ab illa omnino dependet, ex eademque totam virtutem haurit ; unionem autem immediatam credentium cum Christo nullo modo impedit sed fovet.

61. Beata Virgo, ab aeterno una cum divini incarnatione tamquam Mater Dei praedestinata, divinae Providentiae consilio, his in terris exstitit alma divini Redemptoris Mater, singulariter prae aliis generosa socia, et humilis ancilla Domini. Christum concipiens, generans, alens, in templo Patri sistens, Filioque suo in cruce morienti compatiens, operi Salvatoris singulari prorsus modo

---

11. Cfr Pius XII, Litt. Encycl. *Mystici Corporis*, 29 iun. 1943 : *AAS* 35 (1943) pp. 247-248.

12. Cfr Pius IX, *Bulla Ineffabilis*, 8 dec. 1854 : *Acta Pii IX*, 1, I, p. 616 ; Denz. 1641 (2803).

13. Cfr Pius XII, Const. Apost. *Munificentissimus*, 1 nov. 1950 : *AAS* 42 (1950) ; Denz. 2333 (3903). Cfr S. Io. Damascenus, *Enc. in dorm. Dei genitricis*, Hom. 2 et 3 : *PG* 96, 721-761, speciatim col. 728 B. - S. Germanus Constantinop., *In S. Dei gen. dorm.* Serm. 1 : *PG* 98 (6), 340-348 ; Serm. 3 : col. 361. - S. Modestus Hier., *In dorm. SS. Deiparae* : *PG* 86 (2), 3277-3312.

14. Cfr Pius XII, Litt. Encycl. *Ad coeli Reginam*, 11 oct. 1954 : *AAS* 46 (1954), pp. 633-636 ; Denz. 3913 ss. Cfr S. Andreas Cret., *Hom. 3 in dorm. SS.*

58. [*La Sainte Vierge et le ministère public de Jésus*] Pendant la vie publique de Jésus, sa Mère apparaît expressément et dès le début quand, aux noces de Cana, en Galilée, touchée de pitié, elle obtint par son intercession que Jésus, le Messie, inaugurât ses miracles (cfr *Jn* 2, 1-11). Au cours de la prédication de Jésus elle accueillit les paroles par lesquelles le Fils, mettant le Royaume au-delà des considérations et des liens de la chair et du sang, proclamait bienheureux ceux qui écoutent et observent la parole de Dieu (cfr *Mc* 3, 35 par. et *Lc* 11, 27-28), comme elle le faisait fidèlement elle-même (cfr *Lc* 2, 19 et 51). Ainsi la bienheureuse Vierge avança dans son pèlerinage de foi, gardant fidèlement l'union avec son Fils jusqu'à la croix où, non sans un dessein divin, elle était debout (cfr *Jn* 19, 25), souffrant cruellement avec son Fils unique, associée d'un cœur maternel à son sacrifice, donnant à l'immolation de la victime, née de sa chair, le consentement de son amour, pour être enfin, par le même Christ Jésus mourant sur la croix, donnée comme sa Mère au disciple par ces mots : « Femme, voici ton fils » (cfr *Jn* 19, 26-27) [11].

59. [*La Sainte Vierge après l'Ascension*] Mais Dieu ayant voulu que le mystère du salut des hommes ne se manifestât ouvertement qu'à l'heure où il répandrait l'Esprit promis par le Christ, on voit les apôtres, avant le jour de Pentecôte, « persévérant d'un même cœur dans la prière avec quelques femmes dont Marie, Mère de Jésus, et avec ses frères » (*Ac* 1, 14), et l'on voit Marie appelant elle aussi de ses prières le don de l'Esprit qui, à l'Annonciation, l'avait déjà elle-même prise sous son ombre. Enfin la Vierge immaculée préservée par Dieu de toute atteinte de la faute originelle [12], ayant accompli le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire du ciel [13] et par le Seigneur exaltée comme la Reine de l'univers pour être ainsi plus entièrement conforme à son Fils, Seigneur des seigneurs (cfr *Ap* 19, 16), victorieux du péché et de la mort [14].

III. — La bienheureuse Vierge et l'Eglise

60. [*Marie, servante du Seigneur*] Unique est notre Médiateur selon les paroles de l'Apôtre : Car il n'y a qu'un Dieu, il n'y a aussi qu'un Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même, qui s'est donné en rançon pour tous (*1 Tm* 2, 5-6). Mais le rôle maternel de Marie à l'égard des hommes n'offusque et ne diminue en rien cette unique médiation du Christ : il en manifeste au contraire la vertu.

Car toute influence salutaire de la part de la bienheureuse Vierge sur les hommes a sa source dans une disposition purement gratuite de Dieu ; elle ne naît pas d'une nécessité objective, mais découle de la surabondance des mérites du Christ, elle s'appuie sur sa médiation dont elle dépend en tout et d'où elle tire toute sa vertu : l'union immédiate des croyants avec le Christ ne s'en trouve en aucune manière empêchée, mais au contraire aidée.

61. La bienheureuse Vierge prédestinée de toute éternité, à l'intérieur du dessein d'incarnation du Verbe, pour être la Mère de Dieu, fut sur la terre, en vertu d'une disposition de la Providence divine, l'aimable Mère du divin Rédempteur, généreusement associée à son œuvre à un titre absolument unique, humble servante du Seigneur. En concevant le Christ, en le mettant au monde, en le nourrissant, en le présentant dans le Temple à son Père, en souffrant avec son Fils qui mourait sur la croix, elle apporta à l'œuvre du Sauveur une coo-

---

Deiparae : *PG* 97, 1089-1109. - S. Io. Damascenus, *De fide orth.*, IV, 14 : *PG* 94, 1153-1161.

15. Cfr Kleutgen, textus reformatus *De mysterio Verbi incarnati*, cap. IV :

cooperata est, oboedientia, fide, spe et flagrante caritate, ad vitam animarum supernaturalem restaurandam. Quam ob causam mater nobis in ordine gratiae exstitit.

62. Haec autem in gratiae oeconomia maternitas Mariae indesinenter perdurat, inde a consensu quem in Annuntiatione fideliter praebuit, quemque sub cruce incunctanter sustinuit, usque ad perpetuam omnium electorum consummationem. In coelis enim assumpta salutiferum hoc munus non deposuit, sed multiplici intercessione sua pergit in aeternae salutis donis nobis conciliandis [15]. Materna sua caritate de fratribus Filii sui adhuc peregrinantibus necnon in periculis et angustiis versantibus curat, donec ad felicem patriam perducantur. Propterea B. Virgo in Ecclesia, titulis Advocatae, Auxiliatricis, Adiutricis, Mediatricis invocatur [16]. Quod tamen ita intelligitur, ut dignitati et efficacitati Christi unius Mediatoris nihil deroget, nihil superaddat [17].

Nulla enim creatura cum Verbo incarnato ac Redemptore connumerari umquam potest ; sed sicut sacerdotium Christi variis modis tum a ministris tum a fideli populo participatur, et sicut una bonitas Dei in creaturis modis diversis realiter diffunditur, ita etiam unica mediatio Redemptoris non excludit, sed suscitat variam apud creaturas perticipatam ex unico fonte cooperationem.

Tale autem munus subordinatum Mariae Ecclesia profiteri non dubitat, iugiter experitur et fidelium cordi commendat, ut hoc materno fulti praesidio Mediatori ac Salvatori intimius adhaereant.

63. Beata autem Virgo divinae maternitatis dono et munere, quo cum Filio Redemptore unitur, suisque singularibus gratiis et muneribus, etiam cum Ecclesia intime coniungitur : Deipara est Ecclesiae typus, ut iam docebat S. Ambrosius, in ordine scilicet fidei, caritatis et perfectae cum Christo unionis [18]. In mysterio enim Ecclesiae, quae et ipsa iure mater vocatur et virgo, Beata Virgo Maria praecessit, eminenter et singulariter tum virginis tum matris exemplar praebens [19]. Credens enim et oboediens, ipsum Filium Patris in terris genuit, et quidem viri nescia, Spiritu Sancto obumbrata, tamquam nova Heva, non serpenti antiquo, sed Dei nuntio praestans fidem, nullo dubio adulteratam. Filium autem peperit, quem Deus posuit primogenitum in multis fratribus (*Rom* 8, 29), fidelibus nempe, ad quos gignendos et educandos materno amore cooperatur.

64. Iamvero Ecclesia, eius arcanam sanctitatem contemplans et caritatem imitans, voluntatemque Patris fideliter adimplens, per verbum Dei fideliter susceptum et ipsa fit mater : praedicatione enim ac baptismo filios, de Spiritu Sancto conceptos et ex Deo natos, ad vitam novam et immortalem generat. Et ipsa est virgo, quae fidem Sponso datam integre et pure custodit, et imitans Domini

---

Mansi 53, 290. Cfr S. Andreas Cret., *In nat. Mariae,* sermo 4 : *PG* 97, 865 A. - S. Germanus Constantinop., *In annunt. Deiparae* : *PG* 98, 321 BC. *In dorm. Deiparae,* III : col. 361 D. - S. Io. Damascenus, *In dorm. B. V. Mariae,* Hom. 1, 8 : *PG* 96, 712 BC - 713 A.

16. Cfr Leo XIII, Litt. Encycl. *Adiutricem populi,* 5 sept. 1895 : *ASS* 15 (1895-96), p. 303. - S. Pius X, Litt. Encycl. *Ad diem illum,* 2 febr. 1904 : *Acta,* I, p. 154 ; Denz. 1978 a (3370). - Pius XI, Litt. Encycl. *Miserentissimus,* 8 maii 1928 : *AAS* 20 (1928) p. 178. - Pius XII, *Nuntius Radioph.,* 13 maii 1946 : *AAS* 38 (1946) p. 266.

17. S. Ambrosius, *Epist.* 63 : *PL* 16, 1218.

18. S. Ambrosius, *Expos. Lc.* II, 7 : *PL* 15, 1555.

19. Cfr Ps.-Petrus Dam., *Serm.* 63 : *PL* 144, 861 AB. - Godefridus a S. Victore, *In nat. B. M.,* Ms. Paris, Mazarine, 1002, fol. 109 r. - Gerhohus Reich., *De gloria et honore Filii hominis,* 10 : *PL* 194, 1105 AB.

pération absolument sans pareille par son obéissance, sa foi, son espérance, son ardente charité, pour que soit rendue aux âmes la vie surnaturelle. C'est pourquoi elle a été pour nous, dans l'ordre de la grâce, notre Mère.

62. A partir du consentement qu'elle apporta par sa foi au jour de l'Annonciation et qu'elle maintint sous la croix dans sa fermeté, cette maternité de Marie dans l'économie de la grâce se continue sans interruption jusqu'à la consommation définitive de tous les élus. En effet, après l'Assomption au ciel son rôle dans le salut ne s'interrompt pas : par son intercession répétée elle continue à nous obtenir les dons qui assurent notre salut éternel [15]. Son amour maternel la rend attentive aux frères de son Fils dont le pèlerinage n'est pas achevé ou qui se trouvent engagés dans les périls et les épreuves jusqu'à ce qu'ils parviennent à la patrie bienheureuse. C'est pourquoi la bienheureuse Vierge est invoquée dans l'Eglise sous les titres divers comme avocate, auxiliatrice, secourable, médiatrice [16], tout cela cependant entendu de telle sorte que nulle dérogation, nulle addition n'en résulte quant à la dignité et à l'efficacité de l'unique Médiateur, le Christ [17].

Aucune créature en effet ne peut jamais être mise sur le même pied que le Verbe incarné et rédempteur. Mais tout comme le sacerdoce du Christ est participé sous des formes diverses, tant par les ministres que par le peuple fidèle, et tout comme l'unique bonté de Dieu se répand réellement sous des formes diverses dans les créatures, ainsi l'unique médiation du Rédempteur n'exclut pas mais suscite au contraire une coopération variée de la part des créatures en dépendance de l'unique source. Ce rôle subordonné de Marie, l'Eglise le professe sans hésitation, elle ne cesse d'en faire l'expérience, elle le recommande au cœur des fidèles pour que cet appui et ce secours maternels les aident à s'attacher plus intimement au Médiateur et Sauveur.

63. [*Marie, modèle de l'Eglise*] La bienheureuse Vierge, de par le don et la charge de sa maternité qui l'unissent à son fils, le Rédempteur, et de par les grâces et les fonctions singulières qui sont siennes, se trouve également en intime union avec l'Eglise : de l'Eglise, selon l'enseignement de saint Ambroise, la Mère de Dieu est le modèle dans l'ordre de la foi, de la charité et de la parfaite union au Christ [18]. En effet, dans le mystère de l'Eglise, qui reçoit elle aussi à juste titre le nom de Mère et de Vierge, la bienheureuse Vierge Marie occupe la première place, offrant à un titre éminent et singulier le modèle de la vierge et de la mère [19] : par sa foi et son obéissance, elle a engendré sur la terre le Fils du Père, sans perdre sa virginité, enveloppée par l'Esprit Saint, comme une nouvelle Eve qui donne, non à l'antique serpent, mais au Messager de Dieu, une foi que nul doute n'altère. Elle engendra son Fils dont Dieu a fait le premier-né parmi beaucoup de frères (*Rm* 8, 29), c'est-à-dire parmi les croyants, à la naissance et à l'éducation desquels elle apporte la coopération de son amour maternel.

64. Mais en contemplant la sainteté mystérieuse de la Vierge et en imitant sa charité, en accomplissant ainsi fidèlement la volonté du Père, l'Eglise, grâce au Verbe de Dieu qu'elle reçoit dans la foi, devient à son tour une mère : par la prédication en effet et par le baptême elle engendre à une vie nouvelle et immortelle des fils conçus du Saint-Esprit et nés de Dieu. Elle aussi est vierge, ayant donné à son Epoux sa foi, qu'elle garde intègre et pure ; imitant la Mère

sui Matrem, virtute Spiritus Sancti, virginaliter servat integram fidem, solidam spem, sinceram caritatem[20].

65. Dum autem Ecclesia in Beatissima Virgine ad perfectionem iam pertingit, qua sine macula et ruga existit (cfr *Eph* 5, 27), christifideles adhuc nituntur, ut devincentes peccatum in sanctitate crescant ; ideoque oculos suos ad Mariam attollunt, quae toti electorum communitati tamquam exemplar virtutum praefulget. Ecclesia de Ea pie recogitans Eamque in lumine Verbi hominis facti contemplans, in summum incarnationis mysterium venerabunda penitius intrat, Sponsoque suo magis magisque conformatur. Maria enim, quae, in historiam salutis intime ingressa, maxima fidei placita in se quodammodo unit et reverberat, dum praedicatur et colitur, ad Filium suum Eiusque sacrificium atque ad amorem Patris credentes advocat. Ecclesia vero, gloriam Christi prosequens, praecelso suo Typo similior efficitur, continuo progrediens in fide, spe et caritate, ac divinam voluntatem in omnibus quaerens et obsequens. Unde etiam in opere suo apostolico Ecclesia ad Eam merito respicit, quae genuit Christum, ideo de Spiritu Sancto conceptum et de Virgine natum, ut per Ecclesiam in cordibus quoque fidelium nascatur et crescat. Quae Virgo in sua vita exemplum exstitit materni illius affectus, quo cuncti in missione apostolica Ecclesiae cooperantes ad regenerandos homines animentur oportet.

IV. — De cultu Beatae Virginis in Ecclesia

66. Maria, per gratiam Dei post Filium prae omnibus angelis et hominibus exaltata, utpote sanctissima Dei Mater, quae mysteriis Christi interfuit, speciali cultu ab Ecclesia merito honoratur. Et sane ab antiquissimis temporibus Beata Virgo sub titulo « Deiparae » colitur, sub cuius praesidium fideles in cunctis periculis et necessitatibus suis deprecantes confugiunt[21]. Inde praesertim ab Ephesina Synodo cultus populi Dei erga Mariam mirabiliter crevit in veneratione et dilectione, in invocatione et imitatione, secundum ipsius verba prophetica : « Beatam me dicent omnes generationes, quia fecit mihi magna qui potens est » (*Lc* 1, 48). Qui cultus, prout in Ecclesia semper exstitit, singularis omnino quamquam est, essentialiter differt a cultu adorationis, qui Verbo incarnato aeque ac Patri et Spiritui Sancto exhibetur, eidemque potissimum favet. Variae enim formae pietatis erga Dei Genitricem, quas Ecclesia intra limites sanae et orthodoxae doctrinae, pro temporum et locorum conditionibus et pro indole ingenioque fidelium approbavit, id efficiunt ut, dum Mater honoratur, Filius, propter quem omnia (cfr *Col* 1, 15-16) et in quo aeterno Patri « complacuit omnem plenitudinem inhabitare » (*Col* 1, 19), rite noscatur, ametur, glorificetur, Eiusque mandata serventur.

---

20. S. Ambrosius, *l. c.* et *Expos. Lc.* X, 24-25 : *PL* 15, 1810. - S. Augustinus, *In Io.* Tr. 13, 12 : *PL* 35, 1499. Cfr *Serm.* 191, 2, 3 : *PL* 38, 1010 ; etc. Cfr etiam Ven. Beda, *In Lc. Expos.* I, cap. 2 : *PL* 92, 330. - Isaac de Stella, *Serm.* 51 : *PL* 194, 1863 A.

21. « Sub tuum praesidium ».

de son Seigneur, elle conserve par la vertu du Saint-Esprit, dans leur pureté virginale : une foi intègre, une ferme espérance, une charité sincère[20].

65. [*Les vertus de Marie, modèle pour l'Eglise*] Cependant si l'Eglise, en la personne de la bienheureuse Vierge, atteint déjà à la perfection sans tache ni ride (cfr *Eph* 5, 27), les fidèles du Christ, eux, sont encore tendus dans leur effort pour croître en sainteté par la victoire sur le péché : c'est pourquoi ils lèvent leurs yeux vers Marie, exemplaire de vertu qui rayonne sur toute la communauté des élus. En se recueillant avec piété dans la pensée de Marie qu'elle contemple dans la lumière du Verbe fait homme, l'Eglise pénètre avec respect plus avant dans le mystère suprême de l'Incarnation et devient sans cesse plus conforme à son Epoux. Intimement présente en effet à l'histoire du salut, Marie rassemble et reflète en elle-même d'une certaine façon les requêtes suprêmes de la foi lorsqu'elle renvoie à son Fils et à son sacrifice, ainsi qu'à l'amour du Père, les fidèles qui la prient et l'honorent. L'Eglise, à son tour, poursuivant la gloire du Christ, se fait de plus en plus semblable à son grand modèle en progressant continuellement dans la foi, l'espérance et la charité, en recherchant et accomplissant en tout la divine volonté. C'est pourquoi dans l'exercice de son apostolat l'Eglise regarde à juste titre vers elle qui engendra le Christ, conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge précisément afin de naître et de grandir aussi par l'Eglise dans le cœur des fidèles. La Vierge a été par sa vie le modèle de cet amour maternel dont doivent être animés tous ceux qui, associés à la mission apostolique de l'Eglise, travaillent à la régénération des hommes.

IV. — Le culte de la bienheureuse Vierge dans l'Eglise

66. [*Nature et fondement du culte de la Sainte Vierge*] Ayant été, comme la Mère très sainte de Dieu, présente aux mystères du Christ, élevée par la grâce de Dieu, au-dessous de son Fils, au-dessus de tous les anges et les hommes, Marie est légitimement honorée par l'Eglise d'un culte spécial. Et de fait, depuis les temps les plus reculés la bienheureuse Vierge est honorée sous le titre de Mère de Dieu, et les fidèles se réfugient sous sa protection, l'implorant dans tous leurs dangers et leurs besoins[21]. Surtout depuis le Concile d'Ephèse, le culte du peuple de Dieu envers Marie a connu un merveilleux accroissement, sous les formes de la vénération et de l'amour, de l'invocation et de l'imitation, réalisant les paroles prophétiques : « Toutes les générations m'appelleront bienheureuse, car le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses » (*Lc* 1, 48). Ce culte tel qu'il a toujours existé dans l'Eglise présente un caractère absolument unique : il n'en est pas moins essentiellement différent du culte d'adoration qui est rendu au Verbe incarné ainsi qu'au Père et à l'Esprit Saint ; il est éminemment apte à le servir : maintenues en effet dans les limites d'une saine doctrine orthodoxe, les formes diverses de piété envers la Sainte Vierge que l'Eglise approuve, en respectant les conditions de temps et de lieu, le tempérament et le génie des peuples fidèles, font que, à travers l'honneur rendu à sa Mère, le Fils pour qui tout existe (cfr *Col* 1, 15-16) et en qui il a plu au Père éternel de faire habiter toute la plénitude (*Col* 1, 19), peut être comme il le doit connu, aimé, glorifié et obéi dans ses commandements.

67. Hanc catholicam doctrinam Sacrosancta Synodus consulto docet, simulque omnes Ecclesiae filios admonet, ut cultum, praesertim liturgicum, erga Beatam Virginem generose foveant, praxes autem et exercitia pietatis erga Eam saeculorum cursu a Magisterio commendata magni faciant et ea quae anteactis temporibus de cultu imaginum Christi, Beatae Virginis et Sanctorum decreta fuere, religiose servent [22]. Theologos autem verbique divini praecones enixe exhortatur, ut aeque ab omni falsa superlatione, quemadmodum et a nimia mentis angustia, in singulari Deiparae dignitate consideranda sedulo abstineant [23]. Studium Sacrae Scripturae, Sanctorum Patrum et Doctorum Ecclesiaeque liturgiarum sub ductu Magisterii excolentes, recte illustrent munera et privilegia Beatae Virginis, quae semper Christum spectant, totius veritatis, sanctitatis et pietatis originem. Sedulo arceant quaecumque sive in dictis sive in factis fratres seiunctos vel alios quoscumque in errorem circa veram Ecclesiae doctrinam inducere possent. Meminerint porro fideles veram devotionem neque in sterili et transitorio affectu, neque in vana quadam credulitate consistere, sed a vera fide procedere, qua ad Dei Genitricis excellentiam agnoscendam adducimur, et ad filialem erga Matrem nostram amorem eiusque virtutum imitationem excitamur.

V. — Maria, signum certae spei et salatii peregrinanti populo Dei

68. Interim autem Mater Iesu, quemadmodum in caelis corpore et anima iam glorificata, imago et initium est Ecclesiae in futuro saeculo consummandae, ita his in terris, quoadusque advenerit dies Domini (cfr *2 Pt* 3, 10), tamquam signum certae spei et solatii peregrinanti Populo Dei praelucet.

69. Sacrosanctae huic Synodo magnum affert gaudium et solatium, etiam inter fratres seiunctos non deesse, qui Matri Domini ac Salvatoris debitum afferunt honorem, speciatim apud Orientales, qui ad cultum Deiparae semper Virginis fervido impulsu ac devoto animo concurrunt [24]. Universi christifideles supplicationes instantes ad Matrem Dei et Matrem hominum effundant, ut Ipsa, quae primitiis Ecclesiae precibus suis adstitit, nunc quoque in coelo super omnes beatos et angelos exaltata, in omnium Sanctorum Communione apud Filium suum intercedat, donec cunctae familiae populorum, sive quae christiano nomine decorantur, sive quae Salvatorem suum adhuc ignorant, cum pace et concordia in unum Populum Dei feliciter congregentur, ad gloriam Sanctissimae et individuae Trinitatis.

Haec omnia et singula quae in hac Constitutione dogmatica edicta sunt, placuerunt Patribus. Et Nos, Apostolica a Christo Nobis tradita potestate, illa una cum Venerabilibus Patribus, in Spiritu Sancto approbamus, decernimus ac statuimus et quae ita synodaliter statuta sunt ad Dei gloriam promulgari iubemus.

Romae, apud S. Petrum, die XXI mensis Novembris anno MCMLXIV.

Ego PAULUS Catholicae Ecclesiae Episcopus.

---

22. Conc. Nicaenum II, anno 787 : Mansi 13, 378-379 ; Denz. 302 (600-601). - Conc. Trident., sess. 25 : Mansi 33, 171-172.

23. Cfr Pius XII, *Nuntius radioph.*, 24 oct. 1954 : *AAS* 46 (1954) p. 679. Litt. Encycl. *Ad coeli Reginam*, 11 oct. 1954 ; *AAS* 46 (1954) p. 637.

24. Cfr Pius XI, Litt. Encycl. *Ecclesiam Dei*, 12 nov. 1923 : *AAS* 15 (1923) p. 581. - Pius XII, Litt. Encycl. *Fulgens corona*, 8 sept. 1953 : *AAS* 45 (1953) pp. 590-591.

67. [*L'esprit de la prédication et du culte de la Sainte Vierge*] Cette doctrine catholique, le saint Concile l'enseigne formellement, il invite en même temps les fils de l'Eglise à apporter un concours généreux au culte, surtout liturgique, envers la bienheureuse Vierge, à faire grand cas des pratiques et exercices de piété envers elle, que le magistère a recommandées au cours des siècles, et à conserver religieusement toutes les règles portées dans le passé au sujet du culte des images du Christ, de la bienheureuse Vierge et des saints[22]. Il exhorte vivement les théologiens et ceux qui portent la parole de Dieu à s'abstenir avec le plus grand soin, quand la dignité unique de la Mère de Dieu est en cause, à la fois de tout excès contraire à la vérité et non moins d'une étroitesse injustifiée[23]. L'application à la Sainte Ecriture, aux écrits des Pères et des docteurs, à l'étude des liturgies sous la conduite du magistère doit leur faire mettre dans une juste lumière le rôle et les privilèges de la bienheureuse Vierge, lesquels sont toujours orientés vers le Christ, source de la vérité totale, de la sainteté et de la piété. Qu'ils se gardent avec le plus grand soin de toute parole ou de tout geste susceptible d'induire en erreur sur la véritable doctrine de l'Eglise, soit nos frères séparés, soit toute autre personne. Que les fidèles se souviennent qu'une véritable dévotion ne consiste nullement dans un mouvement stérile et éphémère de la sensibilité, pas plus que dans une vaine crédulité : la vraie dévotion procède de la vraie foi qui nous conduit à reconnaître la dignité éminente de la Mère de Dieu et nous pousse à aimer cette Mère d'un amour filial et à poursuivre l'imitation de ses vertus.

V. — Marie, signe d'espérance et de consolation pour le peuple de Dieu en pèlerinage sur la terre

68. Cependant, tout comme dans le ciel où elle est déjà glorifiée corps et âme, la Mère de Jésus représente et inaugure l'Eglise en son achèvement dans le siècle futur, de même sur cette terre, en attendant la venue du jour du Seigneur (cfr *2 Pi* 3, 10), elle brille déjà devant le peuple de Dieu en pèlerinage comme un signe d'espérance assurée et de consolation.

69. Le saint Concile trouve une grande joie et consolation au fait que, parmi nos frères séparés, il n'en manque pas qui rendent à la Mère de notre Seigneur et Sauveur l'honneur qui lui est dû, chez les Orientaux en particulier, lesquels vont d'un élan fervent et d'une âme toute dévouée, vers la Mère de Dieu toujours Vierge pour lui rendre leur culte[24].

Il faut que tous les chrétiens croyants adressent à la Mère de Dieu et des hommes d'instantes supplications afin qu'après avoir assisté de ses prières l'Eglise naissante, maintenant encore, exaltée dans le ciel au-dessus de tous les bienheureux et des anges, elle continue d'intercéder près de son Fils dans la communion de tous les saints, jusqu'à ce que toutes les familles des peuples, qu'ils soient déjà marqués du beau nom de chrétiens ou qu'ils ignorent encore leur Sauveur, soient enfin heureusement rassemblés dans la paix et la concorde en un seul peuple de Dieu à la gloire de la Très Sainte et indivisible Trinité.

Toutes et chacune des choses qui sont édictées dans cette Constitution dogmatique ont plu aux Pères. Et Nous, en vertu du pouvoir apostolique que Nous tenons du Christ, en union avec les vénérables Pères, Nous les approuvons, arrêtons et décrétons dans le Saint-Esprit, et Nous ordonnons que, pour la gloire de Dieu, ce qui a été ainsi établi conciliairement soit promulgué.

A Rome, auprès de Saint-Pierre, le 21 novembre 1964.

Moi, PAUL, évêque de l'Eglise catholique.